

MEMORIAL
Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL
Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxembourg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 293

29 avril 1998

SOMMAIRE

ABC Nettoyage, S.à r.l., Esch-sur-Alzette .. page	14058	Société Cotonnière Financière S.A., Luxembourg	14033
Aka S.C.I., Bereldange	14060	Société de Commerce Services Encofarm Export Import, S.à r.l., Differdange	14034
Anaconda S.A.H., Luxembourg	14054, 14056	Société de Participation Financière Italmobiliare S.A., Luxembourg	14035, 14036
Anthony Management S.A., Luxembourg ..	14039, 14041	Société Luxembourgeoise de Brasserie S.A., Bascharage	14033
B.R.I. Luxembourg S.A., Luxembourg ...	14061, 14063	Société Nouvelle (Luxembourg) Holding S.A., Luxembourg	14036, 14037
Immotrop S.A., Luxembourg	14027	Sofex S.A., Luxembourg	14037
Laurbert & Sigfrid, S.à r.l., Luxembourg	14063	Sofinat S.A., Luxembourg	14031, 14032
(The) Managed Convertible Fund, Sicav, Luxembg	14046	Spebel, S.à r.l., Luxembourg	14038
Mutual Investment Corporation S.A., Luxbg	14018, 14019	Spectrum S.A., Luxembourg	14038
Nova International S.A.H., Luxembourg	14019	Sperl-Transporte, S.à r.l., Luxembourg	14037
OMD S.A., Luxembourg	14020	Spinne Investments S.A., Luxembourg	14038
Oniria Pictures S.A., Bertrange	14045, 14046	Star Aircraft Leasing S.A., Luxembourg	14038
Organic Media, S.à r.l., Luxembourg	14020	Stelco Immobilière S.A., Luxembourg	14037
Outremont Invest S.A.H., Luxembourg	14020	Sunlux S.A., Munsbach	14039
OWL Tech Holding S.A., Luxembourg	14022	Sun Power, S.à r.l., Grevenmacher	14038
Packing International S.A., Luxembourg	14020	S.W.D. S.A., Luxembourg	14039
Palais des Parfums, S.à r.l., Merttert	14021	Swipco (Luxembourg) S.A., Luxembourg ..	14041, 14043
Palena S.A., Luxembourg	14022	Synalgest International S.A., Luxembourg	14043
Pänlux, S.à r.l., Septfontaines	14021	Tarp International S.A., Luxembourg	14043, 14044
PARFIMO, Participations Financières & Immobilières S.A., Luxembourg	14019	Technical-Marketing + Consulting, S.à r.l., Luxembourg	14045
Parfumerie Gisèle, S.à r.l., Grevenmacher	14024	Tecsys S.A., Luxembourg	14044
Part-Finance S.A., Luxembourg	14021	Temple Holdings S.A., Luxembourg	14044
PC Finanz International S.A. Holding, Luxembourg	14024	Thiel & Partner Transports Internationaux, G.m.b.H., Grevenmacher	14047
Peinture d'Or, S.à r.l., Howald	14025	(The) Three Witches, S.à r.l., Luxembourg	14044
Peinture Stoltz, S.à r.l., Schifflange	14024	Tiboon S.A., Remerschen	14047
Pela, S.à r.l., Frisange	14025	Titan Assets (Luxbg) S.A., Luxembourg ..	14047, 14048
Peram Holding S.A., Luxembourg	14025, 14026	TMD International S.A. Holding, Luxembourg ...	14047
Phoebe S.A., Luxembourg	14026	Toras S.A., Luxembourg	14048
P J J F Finance S.A., Strassen	14022, 14024	Tracil S.A., Hesperange	14050
Plaetis S.A., Luxembourg	14025	Tradition S.A. Lausanne, Succursale de Luxembourg, Luxembourg	14048
Plastichem S.A., Luxembourg	14027	Transnational Freight S.A., Luxembourg ..	14048, 14049
Polo S.A., Luxembourg	14026	Treize S.A. Holding, Luxembourg	14049, 14050
Salon Monique, S.à r.l., Rumelange	14027	Trossen Transports, S.à r.l., Wasserbillig	14050
Samundar S.A., Luxembourg	14027	Tunis Air S.A., Tunis	14050
Sataf S.A., Luxembourg	14028	Turnkey Middle East S.A., Luxembourg ..	14051, 14052
Scala International S.A., Luxembourg	14028	Twinec, S.à r.l., Helmdange	14052
Schroder International Selection Fund, Sicav, Senningerberg	14029	Union Textiles Holding S.A., Luxembourg	14053
Scott's, S.à r.l., Luxembourg	14028	Unison Management (Luxembourg) S.A., Luxembourg	14053
Screen Center S.A., Sandweiler	14028	Unitrack S.A., Sandweiler	14052
Sea Ox S.A., Luxembourg	14029, 14030, 14031	Valimsa Corporation S.A., Luxembourg	14053
Sedical S.A. Holding, Luxembourg	14032	V.D.C. S.A., Luxembourg	14053
Seid Consult, S.à r.l., Luxembourg	14032	Verimmo S.A., Weimershof	14059
SEPIM, Société d'Engineering et de Participations Immobilières S.A., Luxembourg	14034, 14035	Vestipart S.A., Luxembourg	14054
Servais et Roger S.A., Luxembourg	14028	Weto International S.A.	14058
Service Developments Europe S.A., Luxembourg	14033	Wiseman Investments, S.à r.l., Luxembourg	14056
Servi-Team, S.à r.l., Luxembourg	14032	World Press Investments S.A., Luxembourg	14057
Show Production, S.à r.l., Howald	14032		
Sobrass et Cie, S.C.A., Bascharage	14033		
Sobrass, S.à r.l., Bascharage	14033		

MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Registered office: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.
R. C. Luxembourg B 18.782.

In the year one thousand nine hundred and ninety-seven, on the twenty-third of December.

Before Maître Jean-Joseph Wagner, notary public residing at Sanem, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held an Extraordinary General Meeting of the shareholders of MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., a société anonyme, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, trade register Luxembourg section B number 18.782, incorporated by deed dated on October 23, 1981, published in the Mémorial C, number 5 of January 11, 1982; and whose Articles of Association have been amended by deed enacted on April 18, 1986, published in the Mémorial C, number 202 of July 17, 1986.

The meeting is presided by Miss Pascale Le Denic, employee, residing in Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Miss Benedicte Colleaux, employee, residing in Luxembourg.

The meeting elects as scrutineer Miss Delphine André, employee, residing in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I.- The shareholders present or represented and the number of shares held by each of them are shown on an attendance list which will be signed and here annexed as well as the proxies and registered with the minutes.

II.- As appears from the attendance list, the 1,250 (one thousand two hundred and fifty) shares, representing the whole capital of the corporation, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the shareholders have been beforehand informed.

III.- That the agenda of the meeting is the following:

Agenda

1.- Suppression of article 12 and last paragraph of article 13 of the articles of association.

2.- Amendment of article 15 of the articles of association to read as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.»

3.- Decision to close the accounting year in course on the 31st of December 1997, as a transitory measure.

After the foregoing was approved by the meeting, the shareholders unanimously decide what follows:

First resolution

The meeting decides to suppress article 12 and last paragraph of article 13 of the articles of association of the company.

Second resolution

The meeting decides to amend article 15 of the articles of association to read as follows:

«The accounting year of the corporation shall begin on the first of January and shall terminate on the thirty-first of December of each year.»

Third resolution

The meeting decides to close the accounting year in course on the 31st of December 1997, as a transitory measure.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon adjourned.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with us, the notary, the present original deed.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing persons and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will prevail.

Suit la traduction française:

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert, R.C. Luxembourg section B numéro 18.782, constituée suivant acte reçu le 23 octobre 1981, publié au Mémorial C, numéro 5 du 11 janvier 1982; dont les statuts ont été modifiés suivant acte reçu le 18 avril 1986, publié au Mémorial C, numéro 202 du 17 juillet 1986.

L'assemblée est présidée par Mademoiselle Pascale Le Denic, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Mademoiselle Bénédicte Colleaux, employée privée, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Mademoiselle Delphine André, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 1.250 (mille deux cent cinquante) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

- 1.- Suppression de l'article 12 et du dernier paragraphe de l'article 13 des statuts.
 - 2.- Modification de l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»
 - 3.- Décision de clôturer à titre transitoire l'année sociale en cours le 31 décembre 1997.
- Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée décide de supprimer l'article 12 et le dernier paragraphe de l'article 13 des statuts.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 15 des statuts pour lui donner la teneur suivante:
«L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.»

Troisième résolution

L'assemblée décide de clôturer à titre transitoire l'année sociale en cours le 31 décembre 1997.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande des comparants le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Signé: P. Le Denic, B. Colleaux, D. André, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 29 décembre 1997, vol. 831, fol. 76, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05463/215/94) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

MUTUAL INVESTMENT CORPORATION S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 18.782.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 27 janvier 1998.

Pour le notaire

Signature

(05464/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

NOVA INTERNATIONAL S.A.H., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 20.804.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 28 janvier 1998, volume 502, folio 49, case 4, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A.H. NOVA INTERNATIONAL

Signature

(05471/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PARFIMO, PARTICIPATIONS FINANCIERES & IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 55.543.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 23 janvier 1998 vol. 502, fol. 29, case 1, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

PARFIMO, PARTICIPATIONS
FINANCIERES & IMMOBILIERES

F. Mesenburg

J.E. Lebas

Administrateur

Administrateur

(05483/526/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

OMD S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 22.174.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 29 janvier 1998, volume 502, folio 57, case 6, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. OMD

Signature

(05474/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

OUTREMONT INVEST S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 45.082.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 28 janvier 1998, volume 502, folio 50, case 1, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. OUTREMONT INVEST HOLDING

Signature

(05477/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PACKING INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 8, avenue Marie-Thérèse.
R. C. Luxembourg B 49.699.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, case 5, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PACKING INTERNATIONAL S.A.

Administrateur

Signature

(05479/046/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ORGANIC MEDIA, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1880 Luxembourg, 64, rue Pierre Krier.
H. R. Luxemburg B 49.031.

AUFLÖSUNG

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, den neunundzwanzigsten Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar André-Jean-Joseph Schwachtgen, mit dem Amtssitz zu Luxembourg.

Sind erschienen:

- 1) Die Gesellschaft ORGANIC MANAGEMENT S.A. mit Sitz in Luxemburg,
- 2) Herr Henry Fauser, Kaufmann, wohnhaft in D-72501 Gammertingen, Neufraerstrasse 1, beide hier vertreten durch Herrn Aloyse Antony, Steuerberater, wohnhaft in L-1631 Luxembourg, 5, rue Glesener, aufgrund einer Anteilsübertragung mit Vollmacht respektive Vollmacht gegeben unter Privatschrift in Luxemburg am 15. Dezember 1997.

Diese Anteilübertragung mit Vollmacht respektive Vollmacht nach Unterzeichnung ne varietur durch den Bevollmächtigten und den unterzeichneten Notar, werden gegenwärtiger Urkunde beigefügt bleiben um mit derselben einregistriert zu werden.

Diese Kompargenten, vertreten wie vorgenannt, baten den Notar folgendes zu beurkunden:

- dass die Gesellschaft ORGANIC MEDIA, S.à r.l., R.C. B Nr 49.031, gegründet wurde durch eine Urkunde des unterzeichneten Notars am 13. Oktober 1994, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 31 vom 20. Januar 1995;
- dass die Satzung der Gesellschaft mehrmals durch Urkunden des unterzeichneten Notars umgeändert wurde und letztens durch eine Urkunde des gleichen Notars vom 6. Dezember 1995, veröffentlicht im Mémorial C, Nummer 87 vom 20. Februar 1996;
- dass das Gesellschaftskapital festgesetzt ist auf eine Million (1.000.000,-) Luxemburger Franken, aufgeteilt in zweihundert (200) Anteile zu je fünftausend (5.000,-) Luxemburger Franken;
- dass durch Anteilsübertragung unter Privatschrift vom 15. Dezember 1997, die Gesellschaft ORGANIC MANAGEMENT S.A., vorgenannt, einhundertachtundneunzig (198) Anteile in der Gesellschaft an Herrn Henry Fauser, vorgenannt, zu einem Gesamtpreis von sechshunderttausend (600.000,-) Luxemburger Franken abgetreten hat, worüber Quittung;

- dass Herr Henry Fauser, vorgenannt, ausdrücklich erklärt als einziger Gesellschafter die Auflösung der Gesellschaft ORGANIC MEDIA, S.à r.l. vorzunehmen;
 - dass er zu seinen Lasten als Liquidator die Begleichung der ganzen, bekannten und unbekanntenen Passiva der Gesellschaft übernimmt, welche Begleichung beendet sein muss bevor irgendwelche Zuteilung der Aktiva an seine Person als einziger Gesellschafter getätigt wird;
 - dass er dem Gesellschaftsführer Entlastung erteilt für die Ausübung seines Mandates bis zum heutigen Tag.
 Somit hat der unterzeichnete Notar die endgültige Auflösung der Gesellschaft ORGANIC MEDIA, S.à r.l. festgestellt.
 Die betreffenden Dokumente der aufgelösten Gesellschaft werden während einer Dauer von fünf Jahren in L-1880 Luxemburg, 64, rue Pierre Krier, aufbewahrt.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft wegen der gegenwärtigen Urkunde obliegen, werden auf fünfundzwanzigtausend (25.000,-) Franken geschätzt.

Worüber Urkunde, aufgenommen zu Luxemburg, am Datum wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung alles Vorherstehenden an die Komparentin, hat dieselbe mit Uns Notar gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Signé: A. Antony, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 2 janvier 1998, vol. 1CS, fol. 35, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05476/230/51) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PÄNLUX, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8363 Septfontaines, Simmerfarm.

R. C. Luxembourg B 50.756.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg le 28 janvier 1998 vol. 502, fol. 46, case 1, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Pour PÄNLUX S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES P.M.E

Signature

(05480/514/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PALAIS DES PARFUMS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6686 Mertert.

R. C. Luxembourg B 21.274.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 28 janvier 1998, volume 502, folio 49, case 12, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. PALAIS DES PARFUMS

Signature

(05481/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PART-FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.847.

Dissolution

Extrait

Il résulte d'un acte reçu par Maître Jean-Joseph Wagner, Notaire de résidence à Sanem, en date du 19 décembre 1997, enregistré à Luxembourg A.C., le 23 décembre 1997, volume 831, folio 70, case 2, que la société PART-FINANCE S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard Prince Henri, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 40.847, a été dissoute par décision de l'actionnaire unique, réunissant en ses mains, la totalité des actions de la société prédésignée, et prenant personnellement à sa charge tous les engagements sociaux, les actifs et passifs connus et inconnus de la société dissoute, la liquidation de la société étant achevée et les dettes connues apurées.

Pour extrait conforme, délivré aux fins de publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour la société

Signature

(05486/215/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

OWL TECH HOLDING S.A., Société Anonyme.
Siège social: L-1931 Luxembourg, 11, avenue de la Liberté.
R. C. Luxembourg B 57.343.

—
Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 14 janvier 1998

Conseil d'Administration

L'Assemblée Générale a constaté et accepté les démissions de l'ensemble des Administrateurs, à savoir:

- Monsieur Aloyse May, Juriste, demeurant à Luxembourg;
- Monsieur Joé Lemmer, Juriste, demeurant à Luxembourg;
- Madame Katia Scheidecker, Juriste, demeurant à Luxembourg.

L'Assemblée Générale a décidé de nommer avec effet immédiat trois nouveaux Administrateurs en remplacement des Administrateurs démissionnaires, à savoir:

- Monsieur Jean Zeimet, Expert-comptable, demeurant à L-4975 Bettange-sur-Mess, rue Bruch 7;
- Madame Christel Henon, Avocate, demeurant à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté 11;
- Madame Marcelle Clemens, sans état, demeurant à L-5550 Remich, rue de Macher 47.

Les mandats des Administrateurs nouvellement nommés prendront fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Commissaire aux comptes

Suite à la démission de la société civile COOPERS & LYBRAND établie à L-2453 Luxembourg, rue Eugène Ruppert 16, de ses fonctions de Commissaire aux comptes, l'Assemblée Générale a décidé de nommer en remplacement avec effet immédiat Madame Albertine Fischer, Employée Privée, demeurant à L-4974 Dippach, rue de Bettange 22.

Le mandat du Commissaire aux comptes nouvellement nommé prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2000.

Transfert du siège social

L'Assemblée Générale a décidé de transférer avec effet immédiat le siège social de la société anonyme OWL TECH HOLDING S.A., prédésignée, de L-1661 Luxembourg, Grand-rue 31, à L-1931 Luxembourg, avenue de la Liberté 11.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

Signature.

Enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 43, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05478/720/33) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PALENA S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 26.667.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, fol. 57, case 10, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour le Conseil d'Administration.

Signature

(05482/535/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

P J J F FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 175, route d'Arlon.
R. C. Luxembourg B 32.499.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le neuf janvier.

Par-devant Maître Paul Decker, notaire de résidence à Luxembourg-Eich.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme P J J F FINANCE S.A. ayant son siège social à L-1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher,

constituée suivant acte reçu par le notaire Joseph Kerschen alors de résidence à Luxembourg-Eich le 20 décembre 1989, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 200 du 18 juin 1990, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, section B sous le numéro 32.499.

L'assemblée générale extraordinaire est ouverte à 11.30 heures sous la présidence de Madame Jeanne Wagner, employée privée, demeurant à L-1371 Luxembourg, 101, Val Ste. Croix.

Le président nomme secrétaire Madame Elisabeth Schaack, employée privée, demeurant à Hinkel.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre Wagner, commerçant, demeurant à L-8216 Mamer, 48, chemin de Bertrange.

Le bureau de l'assemblée étant ainsi constitué, le président déclare et requiert le notaire d'acter que:

l: L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

- 1.- Transfert du siège social de L-1424 Luxembourg, 13, rue Duchscher vers L-8009 Strassen, 175, route d'Arlon.
- 2.- Modification afférente des articles 2 et 17 premiers alinéas des statuts, comme suit:

Art. 2. Premier alinéa. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 17. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le deuxième lundi du mois de mai à 17.00 heures.

3.- Modification de l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objets:

- l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles pour compte propre,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

4.- Modification de l'article 13 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Premier alinéa. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

II: Les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés et le nombre d'actions des actionnaires, sont renseignés sur une liste de présence, laquelle, signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, par les membres du bureau de l'assemblée et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

Les procurations des actionnaires représentés, signées ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, les membres du bureau et le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte.

III: Il résulte de ladite liste de présence que l'intégralité du capital social est présente ou représentée à la présente assemblée générale extraordinaire.

IV: Le président constate que la présente assemblée est constituée régulièrement et peut valablement délibérer sur les points de l'ordre du jour.

Le président soumet ensuite au vote des membres de l'assemblée les résolutions suivantes, qui ont été adoptées à l'unanimité des voix.

Première résolution

L'assemblée décide de transférer le siège social au 175, route d'Arlon à L-8009 Strassen, Grand-Duché de Luxembourg.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de modifier en conséquence les articles 2 et 17 premiers alinéas des statuts pour leur donner la teneur suivante:

Art. 2. Siège social. Premier alinéa. Le siège social est établi à Strassen.

Art. 17. Assemblée générale annuelle. Premier alinéa. L'assemblée générale annuelle se réunit au siège social de la société ou à tel autre endroit indiqué dans les avis de convocation le deuxième lundi du mois de mai à 17.00 heures.

Troisième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 3. La société a pour objets:

- l'achat, la vente et la mise en valeur d'immeubles pour compte propre,
- la prise de participations sous quelque forme que ce soit dans des sociétés luxembourgeoises ou étrangères, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière, de valeurs mobilières de toutes espèces, la gestion ou la mise en valeur du portefeuille qu'elle possédera, l'acquisition, la cession et la mise en valeur de brevets et de licences y rattachées. La société peut prêter ou emprunter avec ou sans garantie, elle peut participer à la création et au développement de toutes sociétés et leur prêter tous concours. D'une façon générale elle peut prendre toutes mesures de contrôle, de surveillance et de documentation et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

Elle pourra, d'une façon générale, faire tous actes, transactions ou opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières, se rapportant directement ou indirectement à son objet social ou qui seraient de nature à en faciliter ou développer la réalisation.

Quatrième et dernière résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 13 premier alinéa des statuts pour lui donner la teneur suivante:

Art. 13. Premier alinéa. Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, comprenant notamment et sans restriction toutes

transactions immobilières et tous pouvoirs de constituer hypothèque et de donner mainlevée, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, fondés de pouvoirs, employés ou autres agents qui n'auront pas besoin d'être actionnaires de la société, ou conférer des pouvoirs ou mandats spéciaux ou des fonctions permanentes ou temporaires à des personnes ou agents de son choix.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée à 12.00 heures.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges qui incombent à la société en raison du présent acte, sont évalués à 23.000,- LUF.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg-Eich, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus par le notaire instrumentaire par noms, prénoms usuels, état et demeure, les membres du bureau ont signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. Wagner, E. Schaack, P. Wagner, P. Decker.

Enregistré à Luxembourg, le 12 janvier 1998, vol. 105S, fol. 3, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg-Eich, le 21 janvier 1998.

P. Decker.

(05495/206/103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

P J J F FINANCE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8009 Strassen, 175, route d'Arlon.

R. C. Luxembourg B 32.499.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

P. Decker

Le notaire

(05496/206/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PARFUMERIE GISELE S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6750 Grevenmacher.

R. C. Luxembourg B 17.215.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 28 janvier 1998, volume 502, folio 49, case 10, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. PARFUMERIE GISELE

Signature

(05485/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PC FINANZ INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 21.275.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 28 janvier 1998, volume 502, folio 49, case 11, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. PC FINANZ INTERNATIONAL HOLDING

Signature

(05487/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PEINTURE STOLTZ, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3857 Schifflange, 24, rue du Moulin.

R. C. Luxembourg B 23.721.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch le 27 janvier 1998 vol. 123, fol. 54, case 11, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FISEC S.à r.l.

Signature

(05489/620/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PEINTURE D'OR S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Howald.

—
 Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg le 29 janvier 1998, volume 502, folio 55, case 6, ont été déposés au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publications au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05488/653/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PELA, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5751 Frisange, 33, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 25.413.

—
 Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch le 27 janvier 1998 vol. 123, fol. 54, case 8, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FISEC S.à r.l.

Signature

(05490/620/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PLAETIS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 23.209.

—
 Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, cases 2-1, 2-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Glaesener

Gérant

(05497/715/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.627.

—
 Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 21 janvier 1998 vol. 502, fol. 18, case 7, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Signature.

Un mandataire

(05491/751/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R. C. Luxembourg B 52.627.

—
*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
 tenue au siège social de la société en date du 18 avril 1997, à 17h00*

L'Assemblée a décidé à l'unanimité:

- d'acter la démission de Monsieur Marc Muller de sa fonction de commissaire aux comptes de la société;
- de donner décharge au commissaire aux comptes démissionnaire de toute responsabilité résultant de l'exercice de son mandat jusqu'à ce jour, lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes de l'année 1997;
- de nommer en remplacement du commissaire aux comptes démissionnaire Monsieur Clive Godfrey, demeurant à B-1380 Ohain, Chemin des Garmilles, 19, qui terminera le mandat de son prédécesseur.

Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.

Pour extrait conforme

Pour réquisition

Un mandataire

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 7. — Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05492/751/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PERAM HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.
R. C. Luxembourg B 52.627.

*Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires
tenue au siège social de la société en date du 6 mai 1997, à 17h00*

L'Assemblée, à l'unanimité, a décidé:

- d'approuver le rapport de gestion du Conseil d'Administration et le rapport du commissaire aux comptes relatifs à l'exercice clôturant au 31 décembre 1996;
 - d'approuver les comptes annuels pour l'exercice social se terminant le 31 décembre 1996. L'exercice clôture avec une perte de LUF 1.589.151,-
 - d'affecter les résultats tel que proposé dans le rapport du Conseil d'Administration, soit:
Report à nouveau de LUF 1.589.151,-
 - d'accorder décharge par vote spécial aux administrateurs et au commissaire aux comptes de la société pour l'exécution de leurs mandats respectifs jusqu'au 31 décembre 1996;
 - conformément à l'article 100 de la loi du 10 août 1915, l'Assemblée Générale Ordinaire décide à l'unanimité de ne pas dissoudre la société et de continuer l'activité de celle-ci nonobstant les pertes importantes qu'elles subies à ce jour.
- Plus personne ne demandant la parole, et l'ordre du jour étant épuisé, le Président lève la séance à 17h30.

*Pour extrait conforme
Pour publication
Un mandataire
Signature*

Enregistré à Luxembourg, le 21 janvier 1998, vol. 502, fol. 18, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05493/751/26) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PHOEBE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2550 Luxembourg, 2, avenue du X Septembre.
R. C. Luxembourg B 45.623.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05494/686/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

POLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.967.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 52, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05499/677/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

POLO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 23, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 50.967.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'Assemblée Générale des Actionnaires de la société tenue en date du 14 novembre 1997 que:

- Monsieur Herzel Calif, demeurant à Ramat-Gan, a été révoqué de sa fonction de commissaire aux comptes avec effet au 1^{er} janvier 1997,
- Madame Anna Gawartin, demeurant à Düsseldorf, a été élue au poste de commissaire aux comptes en remplacement de Monsieur Herzel Calif.

Pour extrait sincère et conforme.

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05500/677/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

PLASTICHEM S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1118 Luxembourg, 14, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 47.457.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 52, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour PLASTICHEM S.A.
Société Anonyme
CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg
Société Anonyme
Signature Signature

(05498/029/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

IMMOTROP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 43.771.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 29 janvier 1998 vol. 502, fol. 53, case 8, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(05362/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SALON MONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05535/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SALON MONIQUE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Rumelange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05536/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SAMUNDAR S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2417 Luxembourg, 15, rue de Reims.
R. C. Luxembourg B 29.402.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire du 29 décembre 1997

Sont nommés administrateurs pour un terme d'un an:

- M. Georges Cloos, docteur en droit, Schrassig
- M. Robert Elvinger, expert-comptable, Luxembourg
- M. Romain Schumacher, comptable, Olm.

Est nommé commissaire aux comptes pour un terme d'un an:

- M. John Kartheiser, fiscaliste, Luxembourg.

Pour copie conforme
Signature

(05539/000/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SATAF, Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 10.609.

Constituée par-devant M^e Marc Elter, alors notaire de résidence à Junglinster, en date du 29 décembre 1972, acte publié au Mémorial C n° 34 du 27 février 1973, modifiée par-devant M^e Joseph Kerschen, notaire de résidence à Luxembourg-Eich, en date du 19 novembre 1976, acte publié au Mémorial C n° 8 du 11 janvier 1977, modifiée par-devant M^e Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 14 juillet 1980, acte publié au Mémorial C n° 212 du 27 septembre 1980, modifiée par-devant le même notaire en date du 13 janvier 1983, acte publié au Mémorial C n° 53 du 1^{er} mars 1983, modifiée par-devant le même notaire en date du 7 décembre 1989, acte publié au Mémorial C n° 194 du 13 juin 1990.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SATAF

KPMG Experts comptables

Signature

(05540/537/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SCALA INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 19.121.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

SCALA INTERNATIONAL S.A.

Signature

Signature

Administrateur

Administrateur

(05542/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SCOTT'S, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1238 Luxembourg, 4, Bisservé.
R. C. Luxembourg B 30.723.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 48, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Juttel King Scott.

(05543/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SCREEN CENTER S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler.
R. C. Luxembourg B 12.863.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05544/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SERVAIS ET ROGER S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 10 décembre 1997, vol. 500, fol. 72, case 4, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour SERVAIS ET ROGER S.A.

FIDUCIAIRE FORIG

Société Civile

Signature

(05551/000/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND, SICAV,
Société d'Investissement à Capital Variable.**

Registered office: Senningerberg.
R. C. Luxembourg B 8.202.

Mr Wayne Chapman, residing in L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, has resigned from the Board of Directors of SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) with effect from December 31st, 1997.

Traduction française:

M. Wayne Chapman, demeurant à L-1637 Luxembourg, 13, rue Goethe, a démissionné du Conseil d'Administration de SCHRODER INTERNATIONAL SELECTION FUND (SICAV) avec effet à partir du 31 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Le Conseil d'Administration
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 48, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05545/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SEA OX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 57.917.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le quinze décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEA OX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.917, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 14 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 3 octobre 1997, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Michele Canepa, employé privé, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Sophie Hanin, employée privée, demeurant à Arlon.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Augmentation de capital à concurrence de trois milliards six cents millions de liras italiennes (3.600.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (5.490.660.000,- ITL) à neuf milliards quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (9.090.660.000,- ITL) par la création et l'émission de trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune, ayant les mêmes droits et avantages que les actions existantes.

2) Souscription et libération des actions nouvelles.

3) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de trois milliards six cents millions de liras italiennes (3.600.000.000,- ITL) pour le porter de son montant actuel de cinq milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (5.490.660.000,- ITL) à neuf milliards quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (9.090.660.000,- ITL) par la création et l'émission de trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL), ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

L'Assemblée admet la société de droit italien ICARIA S.r.l., avec siège social à 20122 Milan (Italie), Corso Italia 8, à la souscription des trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires, les trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par la société ICARIA S.r.l., prénommée, ici représentée par Monsieur Michele Canepa, prénommé, en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Milan, le 12 décembre 1997, laquelle restera annexée aux présentes.

Les trois cent soixante mille (360.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées en espèces, de sorte que la somme de trois milliards six cent millions de lires italiennes (3.600.000.000,- ITL) se trouve à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné, qui le constate expressément.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à neuf milliards quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille lires italiennes (9.090.660.000,- ITL) représenté par neuf cent neuf mille soixante-six (909.066) actions d'une valeur nominale de dix mille lires italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de huit cent soixante-dix mille francs luxembourgeois (870.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: M. Canepa, M. Strauss, S. Hanin, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 17 décembre 1997, vol. 104S, fol. 30, case 8. – Reçu 759.600 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 20 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05546/200/80) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SEA OX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.917.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SEA OX S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 57.917, constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 21 janvier 1997, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 235 du 14 mai 1997 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné en date du 15 décembre 1997, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte à 15.45 heures sous la présidence de Madame Sophie Hanin, employée privée, demeurant à Arlon,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1) Réduction du capital social à concurrence de un milliard six cents millions de lires italiennes (1.600.000.000,- ITL) pour le ramener ainsi de son montant actuel de neuf milliards quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille lires italiennes (9.090.660.000,- ITL) à sept milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille lires italiennes (7.490.660.000,- ITL) par annulation de cent soixante mille (160.000) actions d'un montant total de un milliard six cents millions de lires italiennes (1.600.000.000,- ITL).

2) Modification afférente du premier alinéa de l'article 5 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de un milliard six cents millions de liras italiennes (1.600.000.000,- ITL) pour le ramener de son montant actuel de neuf milliards quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (9.090.660.000,- ITL) à sept milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (7.490.660.000,- ITL) par annulation de cent soixante mille (160.000) actions appartenant à la société ICARIA S.r.l., avec siège social à 20122 Milan (Italie) et par remboursement de la somme de un milliard six cents millions de liras italiennes (1.600.000.000,- ITL) à la société ICARIA S.r.l.

L'Assemblée confère tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour l'exécution des présentes et notamment pour effectuer le remboursement en respectant les dispositions de l'article 69 (2) de la loi sur les sociétés commerciales.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution qui précède, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. «Le capital social est fixé à sept milliards quatre cent quatre-vingt-dix millions six cent soixante mille liras italiennes (7.490.660.000,- ITL) représenté par sept cent quarante-neuf mille soixante-six (749.066) actions d'une valeur nominale de dix mille liras italiennes (10.000,- ITL) chacune.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de quarante mille francs luxembourgeois (40.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: S. Hanin, N. Weyrich, M. Strauss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 78, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05547/200/69) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SEA OX S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 57.917.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05548/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOFINAT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.

R. C. Luxembourg B 47.264.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 décembre 1997

La FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, 11, boulevard du Prince Henri, L-1724 Luxembourg a été nommée au poste de commissaire à la liquidation de la société.

Pour extrait sincère et conforme

Pour SOFINAT S.A. (en liquidation)

FIN-CONTROLE S.A.

Le Liquidateur

Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05568/526/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOFINAT S.A., Société Anonyme (en liquidation).

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 47.264.

DISSOLUTION

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 30 décembre 1997

1. La liquidation de la société SOFINAT S.A. est clôturée.
2. Décharge est accordée aux liquidateur et commissaire de liquidation pour l'exécution de leurs mandats.
3. Décharge est accordée aux Administrateurs et au Commissaire aux Comptes pour l'exécution de leurs mandats du 1^{er} avril 1997 jusqu'à la date de la dissolution.
4. Les livres et documents sociaux sont déposés à l'adresse 11, rue Aldringen, L-2960 Luxembourg et y seront conservés pendant cinq ans au moins.

Pour extrait sincère et conforme
FIN-CONTROLE S.A.
Le Liquidateur
Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05569/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SEDICAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05549/786/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SEID CONSULT, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2444 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 46.585.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. SEID CONSULT
Signature

(05550/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SERVI-TEAM, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3754 Rumelange, 1, rue de l'Usine.
R. C. Luxembourg B 46.957.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 46, case 1, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

Pour SERVI-TEAM, S.à r.l.
FIDUCIAIRE DES P.M.E.
Signature

(05552/514/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SHOW PRODUCTION, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1216 Howald.
R. C. Luxembourg B 43.482.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 7, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

R. Thill.

(05554/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SERVICE DEVELOPMENTS EUROPE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
R. C. Luxembourg B 32.007.

—
EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société SERVICE DEVELOPMENTS EUROPE S.A. qui s'est tenue en date du 23 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Jean Brucher ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Marcel Krier, employé privé, demeurant à Metzert (B).

La ratification de la nomination de Monsieur Marcel Krier nommé en remplacement de Monsieur Jean Brucher ainsi que la question de la décharge à accorder à Monsieur Brucher seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
Signatures
Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05553/520/18) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOBRASS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4901 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.410.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, cases 8-1, 8-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Glaesener
Gérant

(05556/715/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOBRASS ET CIE, S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-4901 Bascharage, 2, boulevard J. F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 46.411.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, cases 9-1, 9-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Thierry Glaesener
Gérant

(05557/715/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOCIETE COTONNIERE FINANCIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 32.130.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signatures

(05559/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOCIETE LUXEMBOURGEOISE DE BRASSERIE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4901 Bascharage, 2, boulevard J.F. Kennedy.
R. C. Luxembourg B 35.036.

—
Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, cases 7-1, 7-2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Glaesener
Gérant

(05563/715/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**SOCIETE DE COMMERCE SERVICES ENCOFARM EXPORT IMPORT, S.à r.l.,
Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-4046 Differdange, 2, avenue d'Obercorn.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.
Par-devant Maître Georges d'Huart, notaire de résidence à Pétange.

Ont comparu:

1) Monsieur Munir Zahitovic, vendeur, demeurant à L-3843 Schifflange;
2) Madame Mersija Bakic, vendeuse, demeurant à L-4306 Esch-sur-Alzette,
uniques associés de la société à responsabilité limitée SOCIETE DE COMMERCE SERVICES ENCOFARM EXPORT
IMPORT, S.à r.l., avec siège à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 1^{er} juin 1995, publié au Mémorial
C n° 444 du 9 septembre 1995, et modifiée pour la dernière fois par acte notarié du 24 décembre 1996, publié au
Mémorial C page 7904/97,

lesquels comparants ont déclaré de transférer le siège de Luxembourg à Differdange, l'adresse étant: L-4046 Differ-
dange, 2, avenue d'Obercorn.

En conséquence l'article 2 1^{er} paragraphe des statuts est modifié comme suit:
Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Differdingen.

Frais

Les frais du présent acte sont estimés à la somme de dix mille francs.

Dont acte, fait et passé à Pétange, en l'étude du notaire instrumentaire.

Et après lecture faite au comparant, celui-ci a signé la présente minute avec le notaire instrumentant.

Signé: Zahitovic, Bakic, d'Huart.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 21 janvier 1998, vol. 838, fol. 51, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pétange, le 26 janvier 1998.

Pour expédition conforme
G. d'Huart
Notaire

(05558/207/29) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**SEPIM, SOCIETE D'ENGINEERING ET DE
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.494.

Le bilan au 30 juin 1997, enregistré à Luxembourg le 23 janvier 1998 vol. 502, fol. 28, case 11, a été déposé au registre
du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

SOCIETE D'ENGINEERING ET DE
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES
Signature Signature
Administrateur Administrateur

(05560/526/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**SEPIM, SOCIETE D'ENGINEERING ET DE
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Statutaire du 26 septembre 1997

- Les mandats d'Administrateur Desdames Françoise Stamet, maître en droit, L-Bertrange et Yolande Johanns,
employée privée, L-Reckange-sur-Mess et celui de Monsieur Carlo Schlessler, licencié en sciences économiques et
diplômé en hautes études fiscales, L-Howald et le mandat de Commissaire aux comptes de FIN-CONTROLE S.A.,
Société Anonyme, Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de 6 ans. Ils viendront à échéance
lors de l'Assemblée Générale Statutaire de 2003.

Luxembourg, le 26 septembre 1997.

Certifié sincère et conforme
SOCIETE D'ENGINEERING ET DE
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES
Signature Signature
Administrateur Administrateur

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05561/526/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**SEPIM, SOCIETE D'ENGINEERING ET DE
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 17.494.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 16 janvier 1998

- les décisions des dames Françoise Stamet et Yolande Johanns ainsi que de Monsieur Carlo Schlessler, comme Administrateurs, sont acceptées;
- Messieurs Johan Dejans, employé privé, L-Steinfort et Eric Vanderkerken, employé privé, L-Bertrange ainsi que Madame Carine Bittler, employée privée, L-Bertrange sont nommés Administrateurs de la société. Ils termineront les mandats de leurs prédécesseurs, mandats venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003;
- la démission de FIN-CONTROLE S.A., comme Commissaire aux comptes, est acceptée;
- BBL TRUST SERVICES LUXEMBOURG, 50 route d'Esch, L-1470 Luxembourg est nommée nouveau Commissaire aux comptes. Elle terminera le mandat de son prédécesseur, mandat venant à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2003;
- le siège social est transféré du 37, rue Notre-Dame, L-2240 Luxembourg au 50, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Certifié sincère et conforme
Pour SOCIETE D'ENGINEERING ET DE
PARTICIPATIONS IMMOBILIERES

SEPIM
KREDIETRUST
Signatures

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05562/526/24) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 57.565.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître André-Jean-Joseph Schwachtgen, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Pierre Mestdagh, employé privé, demeurant à Strassen.

agissant en tant que mandataire spécial de la société anonyme SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., R.C. B N° 57.565, ayant son siège social à Luxembourg,

en vertu d'une résolution prise par le Conseil d'Administration de ladite société en date du 19 décembre 1997, qui, signée ne varietur par le comparant et le notaire instrumentaire, restera annexée au présent acte.

Lequel comparant a requis le notaire instrumentaire d'acter ses déclarations suivantes:

I.

La société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A. fut constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentaire en date du 16 décembre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, N° 163 du 3 avril 1997.

II.

Ladite société SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A. a actuellement un capital entièrement souscrit et libéré de soixante-dix millions (70.000.000,-) de liras italiennes divisé en sept cents (700) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes chacune.

Le capital autorisé de la Société est établi à cinquante milliards (50.000.000.000,-) de liras italiennes divisé en cinq cent mille (500.000) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes chacune.

Les alinéas 2 et 5 de l'article 3 des statuts stipulent en outre que:

«Toutes les actions sont au porteur, sauf dispositions contraires de la loi.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter le capital social initial à concurrence de quarante-neuf milliards neuf cent trente millions de liras italiennes (ITL 49.930.000.000,-), pour le porter de son montant actuel de soixante-dix millions de liras italiennes (ITL 70.000.000,-) à cinquante milliards de liras italiennes (ITL 50.000.000.000,-) le cas échéant, par l'émission de quatre cent quatre-vingt-dix-neuf mille trois cents (499.300) actions de cent mille liras italiennes (ITL 100.000,-) chacune jouissant des mêmes droits que les actions existantes.

En conséquence, il est autorisé à réaliser cette augmentation de capital, spécialement à émettre les actions nouvelles éventuelles en une ou plusieurs fois et par tranches, à fixer l'époque et le lieu de l'émission intégrale ou des émissions partielles éventuelles, à déterminer les conditions de souscription et de libération, à faire appel, le cas échéant, à de nouveaux actionnaires, enfin à arrêter toutes autres modalités d'exécution se révélant nécessaires ou utiles et même non spécialement prévues en la présente résolution, à faire constater en la forme requise les souscriptions des actions nouvelles, la libération et les augmentations effectives du capital et enfin, à mettre les statuts en concordance avec les

modifications dérivant de l'augmentation de capital réalisée et dûment constatée, le tout conformément à la loi modifiée du 10 août 1915, notamment avec la condition que l'autorisation ci-dessus doit être renouvelée tous les cinq ans.

Le Conseil d'Administration a l'autorisation de supprimer ou de limiter le droit de souscription préférentiel lors d'une augmentation de capital réalisée dans les limites du capital autorisé.

III.

En vertu du capital autorisé et en exécution de la résolution précitée du 19 décembre 1997, les administrateurs de la société ont obtenu et accepté la souscription à un total de cent quatre mille trois cents (104.300) actions nouvelles d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes chacune.

Ces nouvelles actions ont été entièrement souscrites et intégralement libérées en espèces.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentaire par des bulletins de souscription.

L'autre actionnaire ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel, les nouvelles actions ont été intégralement souscrites et entièrement libérées en espèces par la société ITALMOBILIARE INTERNATIONAL B.V., une société avec siège social à Amsterdam (Pays-Bas),

Il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément que le montant de dix milliards quatre cent trente millions (10.430.000.000,-) de liras italiennes est désormais à la libre disposition de la société.

IV.

A la suite de l'augmentation de capital qui précède, le premier alinéa de l'article trois des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 3. Alinéa 1^{er}.** Le capital est fixé à dix milliards cinq cents millions (10.500.000.000,-) de liras italiennes divisé en cent cinq mille (105.000) actions d'une valeur nominale de cent mille (100.000,-) liras italiennes chacune, entièrement libérées.»

Evaluation

Pour les besoins de l'enregistrement, le capital social est estimé à deux cent vingt millions soixante-treize mille (220.073.000,-) francs luxembourgeois.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, il a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: P. Mestdagh, A. Schwachtgen.

Enregistré à Luxembourg, le 29 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 4, case 6. – Reçu 2.192.908 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05566/230/71) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOCIETE DE PARTICIPATION FINANCIERE ITALMOBILIARE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2960 Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 57.565.

Statuts coordonnés suivant l'acte N° 1142 du 19 décembre 1997, déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

A. Schwachtgen.

(05566/230/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.855.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, soussigné.

Se réunie une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri, R. C. Luxembourg section B numéro 61.855, constituée suivant acte reçu le 1^{er} décembre 1997, en voie de publication au Mémorial C.

L'assemblée est présidée par Monsieur Marc Mackel, expert-comptable, demeurant à Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Monsieur Marc Lamesch, expert-comptable, demeurant à Schuttrange.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Claude Schmitz, conseil fiscal, demeurant à Sandweiler.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence, qui sera signée, ci-annexée ainsi que les procurations, le tout enregistré avec l'acte.

II.- Qu'il ressort de la liste de présence que les 200 (deux cents) actions, représentant l'intégralité du capital social sont représentée à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- Que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour:

1.- Ajout aux statuts de la société d'un article dix-sept qui aura la teneur suivante:

«La cession des actions de la SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A. ainsi que la cession des actions de la SOCIETE NOUVELLE DE LA BANQUE DE SYRIE ET DU LIBAN S.A.L., détenues par la SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., sont soumises à l'approbation préalable de la BANQUE DU LIBAN.»

2.- Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Résolution unique

L'assemblée décide d'ajouter aux statuts de la société un article dix-sept ayant la teneur reprise à l'ordre du jour de la présente assemblée, tel que ci-dessus rédigé.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Mackel, M. Lamesch, C. Schmitz, J.-J. Wagner.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 1998, vol. 831, fol. 97, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 27 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05564/215/40) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOCIETE NOUVELLE (LUXEMBOURG) HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11, boulevard du Prince Henri.

R. C. Luxembourg B 61.855.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

Pour le notaire

Signature

(05565/215/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SOFEX S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.504.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. SOFEX

Signature

(05570/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SPERL-TRANSPORTE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1134 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 40.130.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 28 janvier 1998 vol. 502, fol. 44, case 10, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

RENE THILL

Signature

(05574/786/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

STELCO IMMOBILIERE S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2715 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 37.524.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 27 janvier 1998, vol. 502, fol. 42, case 10, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(05576/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SPEBEL, S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 49.478.

Constituée par-devant Me Edmond Schroeder, notaire de résidence à Mersch, en date du 7 décembre 1994, acte publié au Mémorial C numéro 107 du 14 mars 1995.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 502, fol. 33, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour SPEBEL, S.à r.l.
KPMG Experts Comptables
Signature

(05571/537/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SPECTRUM S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 37, rue Notre-Dame.
R. C. Luxembourg B 12.279.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 28, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

SPECTRUM S.A.

Signature Signature
Administrateur Administrateur

(05572/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SPINNE INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 69, route d'Esch.
R. C. Luxembourg B 42.698.

Par décision du Conseil d'Administration du 9 janvier 1998, le siège social a été transféré du 2, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, au 69, route d'Esch, L-2953 Luxembourg.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

Pour SPINNE INVESTMENTS S.A.
BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG
Société Anonyme

P. Frédéric S. Wallers

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol 45, case 2. – Reçu 500 francs.

Le receveur (signé): J. Muller.

(05573/006/13) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

STAR AIRCRAFT LEASING S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.
R. C. Luxembourg B 45.767.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg le 27 janvier 1998 vol. 502, fol. 42, case 3, a été déposé au registre du commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mentions aux fins de publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration
Signature

(05575/535/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SUN POWER, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6773 Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 54.113.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 4, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. SUN POWER
Signature

(05579/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SUNLUX S.A., Société Anonyme.
(anc. GARAGE WEIS).

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
 R. C. Luxembourg B 23.183.

Le bilan au 31 décembre 1995, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05581/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SUNLUX S.A., Société Anonyme.
(anc. GARAGE WEIS).

Siège social: Munsbach, Zone Industrielle.
 R. C. Luxembourg B 23.183.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05582/525/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

S.W.D. S.A., Société Anonyme.
(anc. ANTILIA S.A.).

Siège social: L-1142 Luxembourg, 7, rue Pierre d'Aspelt.
 R. C. Luxembourg B 57.250.

EXTRAIT

Il résulte de la réunion du Conseil d'Administration de la société S.W.D. S.A. (anc. ANTILIA S.A.) qui s'est tenue en date du 26 janvier 1998 au siège social que:

Monsieur Gordon Humphreys ayant présenté sa démission d'administrateur de la société, il est décidé de pourvoir à son remplacement par la nomination de Monsieur Alain Tircher, licencié en gestion, demeurant à Metzert (B).

La ratification de la nomination de Monsieur Alain Tircher nommé en remplacement de Monsieur Gordon Humphreys ainsi que la gestion de la décharge à accorder à Monsieur Humphreys seront mises à l'ordre du jour de la plus proche Assemblée des Actionnaires.

Pour extrait conforme
 Signatures
 Administrateurs

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05582/520/20) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ANTHONY MANAGEMENT S.A., Aktiengesellschaft,
(anc. STRA-BAU S.A., Aktiengesellschaft).

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxembourg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
 H. R. Luxemburg B 50.500.

Im Jahre eintausendneunhundertsebenundneunzig, den fünften Dezember.

Vor dem unterzeichneten Notar Jean-Joseph Wagner, mit dem Amtssitz in Sanem.

Versammelten sich in ausserordentlicher Generalversammlung die Aktionäre beziehungsweise deren Vertreter der Aktiengesellschaft STRA-BAU S.A., mit Amtssitz zu L-2449 Luxembourg, 15, boulevard Royal, eingetragen im Handels- und Gesellschaftsregister zu Luxembourg, Sektion B unter Nummer 50.500, gegründet gemäss Urkunde des damals zu Luxembourg residierenden Notars Marc Elter vom 24. Februar 1995, veröffentlicht im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations Nummer 292 vom 26. Juni 1995.

Die Versammlung tagt unter dem Vorsitz von Herrn Hubert Janssen, Jurist, wohnhaft in Torgny (Belgien).

Der Herr Vorsitzende beruft zum Schriftführer und die Versammlung zum Stimmzähler Herrn Patrick Van Hees, Jurist, wohnhaft in Messancy (Belgien).

Der so zusammengesetzte Versammlungsvorstand erstellt die Liste der anwesenden Aktionäre mit Angabe der Zahl der vertretenen Aktien.

Die von den Mitgliedern des Versammlungsvorstandes als richtig bestätigte Anwesenheitsliste, nachdem sie von den anwesenden Personen und dem amtierenden Notar ne varietur unterzeichnet worden sind, bleibt der gegenwärtigen Urkunde als Anlagen beigefügt und wird mit derselben einregistriert.

Sodann stellt der Herr Vorsitzende fest und beauftragt den amtierenden Notar zu beurkunden:

I.- Dass sich aus vorerwähnter Anwesenheitsliste ergibt, dass die 50 (fünfzig) voll eingezahlten Aktien jeweils mit einem Nennwert von LUF 25.000,- (fünfundzwanzigtausend Luxemburger Franken) die das gesamte Gesellschaftskapital von LUF 1.250.000,- (ein Million zweihunderttausend Luxemburger Franken) darstellen, rechtsgültig hier vertreten sind und dass demzufolge die gegenwärtige ausserordentliche Generalversammlung rechtsgültig tagt und über die Tagesordnung beraten und beschliessen kann, ohne förmliche Einberufung.

II.- Dass die Tagesordnung wie folgt lautet:

Tagesordnung:

1) Änderung der Firmierung.

2) Änderung des Artikels 4 der Satzung der Gesellschaft zu folgendem Wortlaut:

«Zweck der Gesellschaft ist:

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland; die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

3) Verlegung des Gesellschaftssitzes von L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal nach L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

4) Statutarische Ernennungen.

Sodann stellt die Generalversammlung fest, dass sie rechtsgültig tagt, erklärt sich mit den Ausführungen des Herrn Vorsitzenden einverstanden, schreitet zur Erledigung der Tagesordnung und fasst, nach Beratung, einstimmig folgende Beschlüsse:

Erster Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst, dass die Gesellschaft von heutigen Tage an die Bezeichnung ANTHONY MANAGEMENT S.A. führen soll.

Artikel 1 (eins) der Satzung würde also ab heute ergänzt um folgenden Wortlaut:

«**Art. 1.** Die anonyme Gesellschaft führt die Bezeichnung ANTHONY MANAGEMENT S.A.»

Zweiter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst Artikel vier der Satzung abzuändern um ihm folgenden Wortlaut zu geben:

«**Art. 4.** Zweck der Gesellschaft ist:

- die Gründung und die Verwaltung von anderen Gesellschaften im In- und Ausland; die Projektentwicklung und die dazugehörige Unterstützung und Beratung;

- der Erwerb von Beteiligungen unter irgendwelcher Form an anderen in- und ausländischen Finanz-, Industrie- oder Handelsunternehmen; die Gesellschaft kann alle Arten von Wertpapieren und Rechten erwerben, sei es durch Einlage, Zeichnung, Kaufoption, Kauf oder sonstwie, und dieselben durch Verkauf, Abtretung, Tausch oder sonstwie veräussern; darüber hinaus kann die Gesellschaft Patente und Konzessionen erwerben und verwerten; die Gesellschaft kann den Gesellschaften an denen sie direkt beteiligt ist jede Art von Unterstützung gewähren, sei es durch Darlehen, Garantien, Vorschüsse oder sonstwie.

Die Gesellschaft kann alle Rechtshandlungen vornehmen welche mit dem vorstehenden Gesellschaftszweck direkt oder indirekt zusammenhängen oder denselben fördern.

Die Gesellschaft darf alle Handels-, Industrie-, Mobiliar- und Immobiliargeschäfte, die sich direkt oder indirekt auf vorgenannte Geschäfte beziehen oder die deren Verwirklichung erleichtern können, ausführen, ohne jedoch dem spezifischen Steuerstatut nach dem Gesetz vom 31. Juli 1929 über die Holdinggesellschaften zu unterliegen.»

Dritter Beschluss

Die Generalversammlung beschliesst den Gesellschaftssitz von L-2449 Luxemburg, 8, boulevard Royal nach L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte zu verlegen, und die Anschrift der Gesellschaft festzulegen wie folgt:

«L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.»

Vierter Beschluss

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, der folgenden Verwaltungsratsmitglieder:

a) Herrn Ulrich Keldras, Pflaster, wohnhaft in NL-6075 NK Herkerbosch (Niederlande), 18, Reewoude;

b) Frau Sylvia Paulussen, Kauffrau, wohnhaft in NL-6075 NK Herkerbosch (Niederlande), 18, Reewoude;

c) Die Aktiengesellschaft belgischen Rechtes HALLO !! REX CORPORATION, mit Sitz in B-2960 Brecht (Belgien), 12, Handelslei.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausschieden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des geschäftsführenden Direktors: Herr Ulrich Keldras, vorgenannt.

Die Generalversammlung erteilt denselben volle Entlastung für die von ihnen ausgeübte Mandate.

Die Generalversammlung beschliesst mit Wirkung von heutigen Tage an:

a) Herrn Jacobus Ligt, Geschäftsmann, wohnhaft in B-2040 Berendrecht (Belgien), Antwerpsebaan 270, Bus 2;

b) Die Gesellschaft DUPN INTERPRICES LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro;

c) Die Gesellschaft PAS PROPERTIES LIMITED, mit Sitz in UK-TR36XA Cornwall (England), Pewsey House, Porthkea, Truro.

als neue Verwaltungsratsmitglieder zu bestellen.

Die Generalversammlung beschliesst hiermit Herrn Jacobus Ligt, vorgenannt, zum geschäftsführenden Direktor zu bestellen, welcher Verbindlichkeiten für die Gesellschaft eingehen kann durch seine alleinige Unterschrift.

Die Generalversammlung nimmt Kenntnis vom Ausscheiden, mit Wirkung vom heutigen Tage an, des Kommissars:

Die Treuhand und Revisionsgesellschaft FIDUCIAIRE REVISION MONTBRUN, mit Sitz in L-2014 Luxemburg, 11, boulevard du Prince Henri.

Die Generalversammlung erteilt ihm volle Entlastung für das von ihm ausgeübte Mandat.

Die Generalversammlung beschliesst, mit Wirkung vom heutigen Tage an, als neuen Kommissar zu bestellen:

die Aktiengesellschaft EUROLUX MANAGEMENT S.A., mit Sitz in L-2449 Luxemburg, 15, boulevard Royal.

Diese Mandate enden mit der ordentlichen Generalversammlung im Jahre 2001.

Da die Tagesordnung erschöpft ist, erklärt der Herr Vorsitzende die Versammlung für geschlossen.

Worüber Protokoll, aufgenommen zu Luxemburg, im Jahre, Monate und am Tage wie eingangs erwähnt.

Und nach Vorlesung haben die vorgenannten Kompargenten zusammen mit dem amtierenden Notar das vorliegende Protokoll unterschrieben.

Signé: H. Janssen, P. Van Hees, J. Wagner.

Enregistré à Luxembourg, le 12 décembre 1997, vol. 831, fol. 52, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05577/215/115) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**ANTHONY MANagements.A., Aktiengesellschaft,
(anc. STRA-BAU S.A., Aktiengesellschaft).**

Gesellschaftssitz: L-1331 Luxemburg, 31, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
H. R. Luxemburg B 50.500.

Koordinierte Statuten hinterlegt auf dem Handelsregister zu Luxemburg, am 30. Januar 1998.

Zwecks Vermerk zur Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 23. Januar 1998.

Für Notar
Unterschrift

(05578/215/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SWIPCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 56.413.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme SWIPCO (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 56.413, constituée suivant acte notarié en date du 3 octobre 1996, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 640 du 10 décembre 1996. Les statuts ont été modifiés en date du 26 novembre 1997, en voie de publication.

L'Assemblée est ouverte à quinze heures sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, licencié en sciences économiques, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Madame Nadia Weyrich, employée privée, demeurant à Arlon.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Viviane Stecker, employée privée, demeurant à Niederfeulen.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a été convoquée par des avis de convocations publiés comme suit:

- au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 668 du 28 novembre 1997 numéro 688 du 8 décembre 1997

- au Letzeburger Journal
du 28 novembre 1997
du 9 décembre 1997

II.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Emission d'un emprunt obligataire au porteur convertible en actions de la société de USD 17.500.000,- et autorisation à conférer au Conseil d'Administration pour déterminer les modalités d'émission, les conditions d'intérêts, d'échéance et de conversion de ces obligations;
2. Suppression éventuelle du droit de souscription préférentiel des actionnaires;
3. Fixation du capital autorisé à sept cents millions de francs (700.000.000,-) et modification afférente de l'article 3 des statuts.

III.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

IV.- Qu'il résulte de ladite liste de présence que sur les soixante-six mille (66.000) actions représentant l'intégralité du capital social, cinquante-cinq mille sept cent cinquante (55.750) actions sont présentes ou représentées à la présente Assemblée.

V.- Qu'en conséquence la présente Assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide d'émettre un emprunt obligataire au porteur convertible en actions de dix-sept millions cinq cent mille US dollars (17.500.000,- USD) et de conférer tous pouvoirs au Conseil d'Administration pour déterminer les modalités d'émission, les conditions d'intérêts, d'échéance et de conversion de ces obligations.

Deuxième résolution

L'Assemblée autorise le Conseil d'Administration à augmenter le capital social de la société jusqu'à sept cents millions francs luxembourgeois (700.000.000,- LUF) divisé en un million quatre cent mille (1.400.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune.

Après avoir entendu le rapport du Conseil d'Administration expliquant les raisons de l'opération proposée et le prix d'émission proposé, l'Assemblée décide de supprimer le droit de souscription préférentiel des actionnaires concernant l'émission d'obligations convertibles et d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital autorisé.

Ce rapport restera annexé aux présentes.

Tous pouvoirs sont conférés au Conseil d'Administration pour réaliser l'augmentation de capital dans le cadre du capital autorisé par conversion d'obligations émises contre remise des obligations dont la conversion sera demandée et/ou contre apports en espèces ou en nature.

Cette autorisation est valable pour une durée de cinq ans.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 3 des statuts comme suit:

«**Art. 3.** Le capital social souscrit est fixé à trente-trois millions de francs luxembourgeois (33.000.000,- LUF) représenté par soixante-six mille (66.000) actions d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société peut procéder au rachat de ses propres actions sous les conditions prévues par la loi.

En cas d'augmentation de capital, les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Capital autorisé

Le capital social de la société pourra être porté de son montant actuel à sept cents millions de francs luxembourgeois (700.000.000,- LUF) par la création et l'émission d'actions nouvelles d'une valeur nominale de cinq cents francs luxembourgeois (500,- LUF) chacune, jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Le Conseil d'Administration est autorisé et mandaté:

- à réaliser cette augmentation de capital, en une seule fois ou par tranches successives, par émission d'actions nouvelles à libérer par conversion d'obligations en actions, par voie de versements en espèces, d'apports en nature, par transformation de créances ou encore, sur approbation de l'assemblée générale annuelle, par voie d'incorporation de bénéfices ou réserves au capital;

- à fixer le lieu et la date de l'émission ou des émissions successives, le prix d'émission, les conditions et modalités de souscription et de libération des actions nouvelles;

- à supprimer ou limiter le droit de souscription préférentiel des actionnaires quant à l'émission d'actions nouvelles à émettre dans le cadre du capital social autorisé.

Cette autorisation est valable pour une période de cinq ans à partir de la date de la publication du procès-verbal de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 18 décembre 1997 et peut être renouvelée par une assemblée générale des actionnaires quant aux actions du capital autorisé qui d'ici là n'auront pas été émises par le Conseil d'Administration.

A la suite de chaque augmentation de capital réalisée et dûment constatée dans les formes légales, le premier alinéa de cet article se trouvera modifié de manière à correspondre à l'augmentation intervenue; cette modification sera constatée dans la forme authentique par le Conseil d'Administration ou par toute personne qu'il aura mandatée à ces fins.»

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, au 18A, boulevard de la Foire, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, N. Weyrich, V. Stecker, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 77, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05583/200/104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SWIPCO (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 56.413.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05584/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

SYNALGEST INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 69, route d'Esch.

R. C. Luxembourg B 19.481.

Par décision du conseil d'administration du 22 janvier 1998, le siège social de la société a été transféré au 69, route d'Esch, Luxembourg.

Pour SYNALGEST INTERNATIONAL S.A.

Société anonyme

BANQUE INTERNATIONALE A LUXEMBOURG

Société Anonyme

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 45, case 6. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05585/006/14) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TARP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 1993, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. TARP INTERNATIONAL

Signature

(05586/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TARP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 15.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. TARP INTERNATIONAL

Signature

(05587/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TARP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 8, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. TARP INTERNATIONAL

Signature

(05588/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TARP INTERNATIONAL S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 15.602.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 9, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. TARP INTERNATIONAL

Signature

(05589/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TECSYS S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 5, place de la Gare.
R. C. Luxembourg B 45.756.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 54, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

FIDUCIAIRE WAGNER & BOFFERDING, S.e.n.c.

Signature

(05591/525/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TEMPLE HOLDINGS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1511 Luxembourg, 121, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 19.231A.

Jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2002, les personnes suivantes sont mandataires de la société:

Conseil d'Administration

M. Alphons Jacobus Josephus Marie Van Gulick, managing director, NL-Rotterdam (en remplacement de M. Bob Bernard, démissionnaire)

M. Peter Clarke, solicitor, GB-Londres (en remplacement de M. André Wilwert, démissionnaire)

M. Ira Polk, chief financial officer, USA New York (en remplacement de M. Paul Marx, démissionnaire).

Commissaire aux comptes

KPMG Audit, Luxembourg.

Luxembourg, le 5 décembre 1997.

Pour avis sincère et conforme

Pour TEMPLE HOLDINGS S.A.

KPMG Financial Engineering

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 501, fol. 39, case 11. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05592/528/19) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

THE THREE WITCHES, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1729 Luxembourg, 1, rue Mathias Mertert.

Par la présente, le siège de THE THREE WITCHES, S.à r.l., 1, rue Mathias Mertert, L-1729 Luxembourg, est dénoncé à cette adresse.

Luxembourg, le 28 janvier 1998.

D. Lanners.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 50, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05595/999/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TECHNICAL-MARKETING + CONSULTING, S.à r.l., Gesellschaft mit beschränkter Haftung.

Gesellschaftssitz: L-1513 Luxembourg, 61, boulevard du Prince Félix.

Im Jahre eintausendneunhundertachtundneunzig, den neunten Januar.

Vor dem unterzeichneten Notar Henri Beck, mit dem Amtswohnsitz in Echternach.

Ist erschienen:

Herr Ernst Hauer, Diplom-Ingenieur, wohnhaft in L-6586 Steinheim, 45, rue de la Montagne.

Alleiniger Gesellschafter der Gesellschaft mit beschränkter Haftung TECHNICAL-MARKETING + CONSULTING, S.à r.l., mit Sitz in L-1724 Luxembourg, 61, boulevard du Prince Henri;

eingetragen beim Handels- und Gesellschaftsregister in Luxemburg, unter der Nummer B 55.828,

gegründet zufolge Urkunde aufgenommen durch den amtierenden Notar, am 29. Juli 1996, veröffentlicht im Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations Nummer 547 vom 25. Oktober 1996;

agbeändert zufolge Urkunde aufgenommen durch den unterzeichneten Notar, am 26. November 1997, noch nicht im Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations veröffentlicht.

Das Gesellschaftskapital beträgt fünfhunderttausend Franken (500.000,- LUF), aufgeteilt in einhundert (100) Anteile von je fünftausend Franken (5.000,- LUF), welche integral übernommen wurden durch Herrn Ernst Hauer, vorgenannt.

Der vorgenannte Komparent, welcher das gesamte Gesellschaftskapital vertritt, hat den unterzeichneten Notar ersucht folgenden Beschluss zu beurkunden:

Einzigter Beschluss

Der Gesellschafter beschliesst den Sitz der Gesellschaft zu verlegen.

Die neue Anschrift lautet: L-1513 Luxembourg, 61, boulevard du Prince Félix.

Kosten

Die Kosten, welche der Gesellschaft aus gegenwärtiger Urkunde entstehen, werden abgeschätzt auf den Betrag von ungefähr fünftausend (5.000,-) Franken.

Da nichts weiteres auf der Tagesordnung stand, wurde die Generalversammlung geschlossen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Echternach, am Datum wie eingangs erwähnt.

Nach Vorlesung alles Vorstehenden an den Komparenten, dem Notar nach Namen, gebräuchlichen Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat dieselbe mit dem Notar die gegenwärtige Urkunde unterschrieben.

Gezeichnet: E. Hauer, H. Beck.

Enregistré à Echternach, le 12 janvier 1998, vol. 346, fol. 96, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Miny.

Für gleichlautende Ausfertigung auf Begehrt erteilt, zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Echternach, den 27. Januar 1998.

H. Beck.

(05590/201/37) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ONIRIA PICTURES S.A., Société Anonyme.**(anc. THIERRY SCHIEL & SK S.A.).**

Siège social: Bertrange.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt et un janvier.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme THIERRY SCHIEL & SK S.A., avec siège social à Bertrange, constituée suivant acte reçu par Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Niederanven, en date du 6 septembre 1995, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 603 du 28 novembre 1995.

La séance est ouverte à 9.00 heures sous la présidence de Monsieur Thierry Schiel, animateur-réalisateur, demeurant à Bertrange.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Sophie Kolokouri, animatrice, demeurant à Bertrange.

L'assemblée appelle aux fonctions de scrutateur Monsieur Emile Dax, clerc de notaire, demeurant à Garnich.

Monsieur le Président expose ensuite:

1.- Qu'il résulte d'une liste de présence, dressée et certifiée exacte par les membres du bureau que les mille cinq cents (1.500) actions d'une valeur nominale de mille francs luxembourgeois (1.000,-) chacune, représentant l'intégralité du capital social de un million cinq cent mille francs luxembourgeois (1.500.000,-) sont dûment représentées à la présente assemblée, qui en conséquence est régulièrement constituée et peut délibérer ainsi que décider valablement sur les points figurant à l'ordre du jour, ci-après reproduit, sans convocations préalables, tous les membres de l'assemblée ayant consenti à se réunir sans autres formalités, après avoir eu connaissance de l'ordre du jour.

Ladite liste de présence portant les signatures des actionnaires présents ou représentés, restera annexée au présent procès-verbal avec les procurations, pour être soumise en même temps aux formalités de l'enregistrement.

2.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est conçu comme suit:

a) Changement de la dénomination de la société en ONIRIA PICTURES et modification subséquente du premier alinéa de l'article premier des statuts.

b) Acceptation de la démission de la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., en tant que commissaire de la société.

c) Nomination d'un nouveau commissaire.

Ensuite l'assemblée aborde l'ordre du jour et après en avoir délibéré, elle a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de changer la dénomination de la société en ONIRIA PICTURES, de sorte que le premier alinéa de l'article premier des statuts a désormais la teneur suivante:

«**Art. 1^{er}. Premier alinéa.** Il existe une société anonyme sous la dénomination de ONIRIA PICTURES.»

Deuxième résolution

L'assemblée accepte la démission de la société FIDUCIAIRE SOCODIT S.A., en tant que commissaire de la société et leur accorde pleine et entière décharge de son mandat.

Est nommé nouveau commissaire:

la société à responsabilité limitée SAMSA FILM, S.à r.l., avec siège social à Luxembourg.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour et personne ne demandant la parole, Monsieur le Président lève la séance.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: T. Schiel, S. Kolokouri, E. Dax et F. Kessler.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 23 janvier 1998, vol. 838, fol. 57, case 4. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998.

F. Kessler.

(05597/219/49) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

**ONIRIA PICTURES S.A., Société Anonyme.
(anc. THIERRY SCHIEL & SK S.A.).**

Siège social: Bertrange.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998.

F. Kessler.

(05598/219/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

THE MANAGED CONVERTIBLE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.758.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 3, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour THE MANAGED CONVERTIBLE FUND

KREDIETRUST S.A.

Signature

Signature

(05593/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

THE MANAGED CONVERTIBLE FUND, SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Registered office: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 34.758.

Extract of the Resolutions taken by the Annual General Meeting of Shareholders held on 12 January 1998

Messrs Urs Mettler, Hans-Ulrich Singer, Clifford Alan Siegel, John Lawrence Conroy and Marie-François Lhote de Selancy are re-elected as Directors until the Annual General Meeting of 1999.

ARTHUR ANDERSEN & CO, Luxembourg, are re-elected as Authorized Independent Auditor until the Annual General Meeting of 1999.

Certified true extract

For THE MANAGED CONVERTIBLE FUND

KREDIETRUST S.A.

Signature

Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05594/526/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

THIEL & PARTNER TRANSPORTS INTERNATIONAUX, GmbH.

Siège social: L-6776 Grevenmacher.
R. C. Luxembourg B 22.938.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 10, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

*Pour la GmbH THIEL & PARTNER
TRANSPORTS INTERNATIONAUX*
Signature

(05596/680/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TIBOON S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5441 Remerschen.
R. C. Luxembourg B 55.332.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 11, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. TIBOON
Signature

(05599/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TMD INTERNATIONAL S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1930 Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 36.360.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 57, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.A. HOLDING TMD INTERNATIONAL
Signature

(05602/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TITAN ASSETS (LUXBG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue J.P. Brasseur.
R. C. Luxembourg B 51.138.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant, Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TITAN ASSETS (LUXBG) S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée par acte du notaire instrumentant en date du 19 avril 1995, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 396 du 19 août 1995.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Monsieur Christian Mercenier, employé privé, demeurant à Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Olivier Gaspard, employé privé, demeurant à Roullingen/Wiltz.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

Transfert du siège social de Walferdange à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur et modification afférente du premier alinéa de l'article 2 des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du Jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Seule et unique résolution

L'assemblée générale décide de transférer le siège social de Walferdange à L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur. Par conséquent le premier alinéa de l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 2. Premier alinéa.** Le siège social de la société est établi à Luxembourg.

Suit la traduction anglaise:

The registered office of the corporation is established in Luxembourg.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: L. Sunnen, C. Mercenier, O. Gaspard, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 16, case 12. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 janvier 1998.

G. Lecuit.

(05600/220/50) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TITAN ASSETS (LUXBG) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 15, rue J.P. Brasseur.

R. C. Luxembourg B 51.138.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 janvier 1998.

G. Lecuit.

(05601/220/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TORAS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11C, boulevard Joseph II.

R. C. Luxembourg B 46.229.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Esch-sur-Alzette, le 28 janvier 1998, vol. 308, fol. 74, case 6, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

T. Glaesener

Gérant

(05603/715/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TRADITION S.A. LAUSANNE, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, Société Anonyme.

Siège social: L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, Centre Neuberg.

R. C. Luxembourg B 47.124.

Le bilan de TRADITION S.A. LAUSANNE, SUCCURSALE DE LUXEMBOURG, au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05605/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TRANSNATIONAL FREIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2121 Luxembourg, 231, Val des Bons-Malades.

R. C. Luxembourg B 41.877.

Le bilan au 30 septembre 1997, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

Pour TRANSNATIONAL FREIGHT S.A.

KREDIETRUST S.A.

Signature

Signature

(05606/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TRANSNATIONAL FREIGHT S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.
R. C. Luxembourg B 41.877.

Extraits des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 12 janvier 1998

- les démissions de Messieurs Jacques-Emmanuel Lebas, Jean-Robert Bartolini et Claude Hermes de leur mandat d'Administrateur sont acceptées.
 - sont nommés nouveaux Administrateurs:
 - Monsieur Gérard Muller, économiste, L-Garnich
 - Monsieur Diego Colombo, administrateur de société, CH-Montagnola
 - EXECUTIVE BUREAU LTD, 666, Fifth Avenue, Suite 113, NY-10103 New York (U.S.A.). Leurs mandats viendront à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.
 - la démission de la société FIN-CONTROLE S.A., de son mandat de Commissaire aux Comptes, est acceptée.
 - est nommée nouveau Commissaire aux Comptes: la société MOTHERWELL SERVICES LIMITED, Flat 4, Telegraph House, 1-2 Rutland Gardens, GB-SW7 1BX London. Son mandat viendra à échéance lors de l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2004.
 - le siège social de la société est transféré à l'adresse suivante:
 - 231, Val des Bons-Malades, L-2121 Luxembourg.
- Luxembourg, le 12 janvier 1998.

Certifié sincère et conforme
Pour TRANSNATIONAL FREIGHT S.A.
KREDIETRUST S.A.

Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05607/526/25) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TREIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 61.514.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-neuf décembre.
Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Monsieur Christian Billon, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, agissant en sa qualité de mandataire spécial au nom et pour compte du Conseil d'Administration de la société anonyme TREIZE S.A. HOLDING, ayant son siège social à Luxembourg, en vertu d'un pouvoir qui lui a été conféré par le Conseil d'Administration de ladite société suivant décision circulaire du 17 décembre 1997.

Cette décision circulaire restera, après avoir été paraphée ne varietur par le comparant et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Lequel comparant, ès qualité qu'il agit, a requis le notaire instrumentant de documenter ses déclarations comme suit:

1) La société anonyme TREIZE S.A. HOLDING a été constituée suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 23 octobre 1997, en voie de publication et les statuts en ont été modifiés suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 1^{er} décembre 1997, en voie de publication.

2) Le capital social souscrit de la société est actuellement de soixante et un millions cinq cent mille francs français (61.500.000,- FRF) représenté par soixante et un mille cinq cents (61.500) actions sans désignation de valeur nominale.

3) Conformément à l'article cinq des statuts, le capital autorisé est fixé à trois cents millions de francs français (300.000.000,- FRF) qui sera représenté par trois cent mille (300.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Le Conseil d'Administration est autorisé à augmenter en une ou plusieurs fois le capital souscrit à l'intérieur des limites du capital autorisé aux conditions et modalités qu'il fixera et à supprimer ou limiter le droit préférentiel de souscription des anciens actionnaires.

4) En sa réunion du 17 décembre 1997, le Conseil d'Administration de ladite société a décidé d'augmenter le capital social à concurrence de trente millions de francs français (30.000.000,- FRF) pour le porter ainsi de son montant actuel de soixante et un millions cinq cent mille francs français (61.500.000,- FRF) à quatre-vingt-onze millions cinq cent mille francs français (91.500.000,- FRF) par l'émission de trente mille (30.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, jouissant des mêmes droits et avantages que les anciennes actions.

Le Conseil d'Administration a admis la société anonyme DINO S.A., ayant son siège social à Luxembourg, à la souscription des trente mille (30.000) actions nouvelles, Monsieur Stéphane Lang Willar ayant renoncé à son droit de souscription préférentiel.

Les actions nouvelles ainsi souscrites ont été entièrement libérées par un versement en espèces, de sorte que la somme de trente millions de francs français (30.000.000,- FRF) se trouve à la libre disposition de la société.

Les documents justificatifs de la souscription, de la renonciation de Monsieur Stéphane Lang Willar à son droit de souscription préférentiel et du versement en espèces ont été présentés au notaire soussigné, qui le constate expressément.

A la suite de l'augmentation de capital ainsi réalisée, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

«**Art. 5. Premier alinéa.** Le capital social est fixé à quatre-vingt-onze millions cinq cent mille francs français (91.500.000,- FRF) représenté par quatre-vingt-onze mille cinq cents (91.500) actions sans désignation de valeur nominale.»

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de deux millions de francs luxembourgeois (2.000.000,- LUF).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, celui-ci a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: C. Billon, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 79, case 2. – Reçu 1.847.871 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05608/200/58) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TREIZE S.A. HOLDING, Société Anonyme Holding.

Siège social: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 61.514.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05609/200/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TRACIL S.A., Société Anonyme.

Siège social: Hesperange.

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, case 6, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05604/653/8) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TROSSEN TRANSPORTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6630 Wasserbillig.

R. C. Luxembourg B 24.601.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 49, case 12, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour la S.à r.l. TROSSEN TRANSPORTS

Signature

(05610/680/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TUNIS AIR S.A., Société Anonyme Compagnie Aérienne.

Siège social: Tunis.

Succursale: Luxembourg.

R. C. Luxembourg B 11.956

Les comptes annuels au 31 décembre 1994, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 55, case 7, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05611/653/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TURNKEY MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg.

S'est réunie:

L'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société anonyme TURNKEY MIDDLE EAST S.A., ayant son siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié en date du 26 janvier 1981, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 47 du 9 mars 1981 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte notarié en date du 28 janvier 1982, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 107 du 21 mai 1982.

L'Assemblée est ouverte à treize heures quarante-cinq sous la présidence de Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg,

qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Tanja Dahm, employée privée, demeurant à Diekirch.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Madame Maggy Strauss, employée privée, demeurant à Garnich.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente Assemblée Générale Extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Réduction du capital par incorporation de pertes pour le porter de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) avec annulation de la valeur nominale des actions.

2. Augmentation du capital social de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) par l'émission de quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale à libérer par apports autres qu'en numéraire.

3. Mise en concordance des statuts.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées ne varietur par les comparants.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente Assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

L'Assemblée Générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Assemblée décide de réduire le capital social à concurrence de vingt-trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (23.750.000,-) pour le ramener de son montant actuel de vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) à un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) par absorption à due concurrence des pertes figurant dans une situation intermédiaire au 11 novembre 1997.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social à concurrence de vingt-trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (23.750.000,- LUF) pour le porter de son montant actuel de un million deux cent cinquante mille francs luxembourgeois (1.250.000,- LUF) à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) par la création et l'émission de quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale.

L'Assemblée admet Monsieur Frederico Chammas, administrateur de sociétés, demeurant à Montreux, à la souscription des quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles, l'autre actionnaire renonçant à son droit de souscription préférentiel.

Souscription et libération

De l'accord de tous les actionnaires les quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles sont souscrites à l'instant même par Monsieur Frederico Chammas, prénommé,

ici représenté par Monsieur Pierre Schill, prénommé,

en vertu d'une procuration sous seing privé, donnée à Montreux, le 5 décembre 1997, laquelle restera annexée aux présentes.

Les quatre cent soixante-quinze mille (475.000) actions nouvelles ainsi souscrites sont entièrement libérées par:

- l'apport à la Société de quatre-vingt-dix mille (90.000) actions représentant 31,03% du nombre total des actions de la société de droit espagnol MARBETUR S.A., ayant son siège social à Pau Casals, 13-15, 8 Atico, Barcelona (Espagne), évaluées à vingt millions de francs luxembourgeois (20.000.000,- LUF) et par:

- l'apport à la Société de huit mille (8.000) actions représentant 35,08% du nombre total des actions de la société de droit française TORRENTE, ayant son siège social à 1, Rond-Point des Champs Elysées, 75008 Paris (France), évaluées à trois millions sept cent cinquante mille francs luxembourgeois (3.750.000,- LUF).

Les apports en nature ci-dessus ont fait l'objet d'un rapport établi en date du 10 décembre 1997 par Monsieur Pierre Schill, réviseur d'entreprises, demeurant à Luxembourg, conformément à l'article 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, lequel rapport restera, après avoir été paraphé ne varietur par les comparants et le notaire, annexé aux présentes pour être soumis avec elles à la formalité de l'enregistrement.

Ce rapport conclut comme suit:

Conclusion:

«La valeur effective des apports décrits ci-dessus correspond au moins au nombre et à la valeur nominale des 475.000 actions nouvelles de TURNKEY MIDDLE EAST S.A. à émettre en contrepartie, c'est-à-dire LUF 23.750.000,-.»

Quatrième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, le premier alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura désormais la teneur suivante:

Art. 5. Premier alinéa. Le capital social est fixé à vingt-cinq millions de francs luxembourgeois (25.000.000,- LUF) représenté par cinq cent mille (500.000) actions sans désignation de valeur nominale.

Evaluation des frais

Les parties comparantes évaluent le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de la présente augmentation de capital, approximativement à la somme de trois cent cinquante mille francs luxembourgeois (350.000,- LUF).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, les membres du bureau ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: P. Schill, T. Dahm, M. Strauss, F. Baden.

Enregistré à Luxembourg, le 24 décembre 1997, vol. 104S, fol. 77, case 1. – Reçu 237.500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur demande par Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem, en remplacement de Maître Frank Baden, notaire de résidence à Luxembourg, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05612/200/98) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TURNKEY MIDDLE EAST S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

J.-J. Wagner.

(05613/200/7) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

TWINEC, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7382 Helmdange, 21, rue Robert Schuman.

R. C. Luxembourg B 44.391.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Mersch, le 27 janvier 1998, vol. 123, fol. 54, case 12, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

FISEC, S.à r.l.

Signature

(05614/620/10) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

UNITRACK S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-5280 Sandweiler.

R. C. Luxembourg B 24.303.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 14 janvier 1998, vol. 501, fol. 94, case 5, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Signature.

(05617/786/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

UNION TEXTILES HOLDING S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 1, rue Goethe.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.
 Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
 (05615/236/6) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

UNISON MANAGEMENT (LUXEMBOURG) S.A., Société Anonyme.Siège social: L-1511 Luxembourg, 148, avenue de la Faïencerie.
R. C. Luxembourg B 24.151.

Le Conseil d'Administration lors de sa réunion tenue le mardi 1^{er} juillet 1997 a décidé de nommer Monsieur Philippe Duche Administrateur-délégué chargé de la gestion journalière ainsi que de la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion, conformément à l'article 60 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, à l'article 11 des statuts et à l'autorisation conférée au Conseil d'Administration par la septième résolution de l'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement le 1^{er} juillet 1997.

Enregistré à Luxembourg, le 28 janvier 1998, vol. 502, fol. 47, case 9. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05616/000/12) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

VALIMSA CORPORATION, Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 13.477.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

VALIMSA CORPORATION
 Y. Johanns J.-R. Bartolini
 Administrateur Administrateur

(05618/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

V.D.C. S.A., Société Anonyme.Siège social: Luxembourg.
R. C. Luxembourg B 40.591.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-sept, le vingt-trois décembre.

Par-devant Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Hesperange.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme V.D.C. S.A. avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte reçu par le notaire instrumentant, alors de résidence à Mersch, en date du 2 juin 1992, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations, numéro 486 du 26 octobre 1992.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Jaap Everwijn, trust manager, demeurant à Senningerberg, qui désigne comme secrétaire Madame Marjolijne Drooglever Fortuyn, employée privée, demeurant à Contern.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Catherine Koch, employée privée, demeurant à Luxembourg.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour:

1. Dissolution anticipée et mise en liquidation de la société.
2. Nomination d'un liquidateur et détermination de ses pouvoirs.

I.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence. Cette liste de présence, après avoir été signée ne varietur par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées ne varietur par les comparants et le notaire instrumentant.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social, est régulièrement constituée et peut délibérer valablement, telle qu'elle est constituée, sur les points portés à l'ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix, les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide la dissolution anticipée de la société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur MANACOR (LUXEMBOURG) S.A., ayant son siège social à Luxembourg.

Le liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales. Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: J. Everwijn, M. Drooglever Fortuyn, C. Koch, G. Lecuit.

Enregistré à Luxembourg, le 31 décembre 1997, vol. 1CS, fol. 16, case 8. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Hesperange, le 27 janvier 1998.

G. Lecuit.

(05619/220/54) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

VESTIPART S.A., Société Anonyme.

Siège social: Luxembourg, 11, rue Aldringen.

R. C. Luxembourg B 48.003.

Le bilan au 31 décembre 1996, enregistré à Luxembourg, le 23 janvier 1998, vol. 502, fol. 29, case 2, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 29 janvier 1998.

VESTIPART S.A.

F. Mesenburg

J.-E. Lebas

Administrateur

Administrateur

(05621/526/11) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ANACONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le treize janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société anonyme L.V. HOLDING S.A., ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel, ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, administrateur de sociétés, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Toni Neuman.

2.- La société anonyme FINCONSEIL S.A. HOLDING, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel,

ici représentée par son administrateur-délégué Monsieur Raymond Henschen, préqualifié.

Lesquels comparants ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme holding à constituer:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société anonyme holding sous la dénomination de ANACONDA S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres sociétés luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle possède un intérêt direct et substantiel tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société n'aura pas d'activité industrielle propre et ne tiendra aucun établissement commercial ouvert au public. Elle prendra toutes mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques qui se rattachent à son objet ou le favorisent, en restant toutefois dans les limites de la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) divisé en cent (100) actions de douze mille cinq cents (12.500,- LUF) chacune.

Les actions sont au porteur.

Les actions de la société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En cas d'augmentation du capital social les droits attachés aux actions nouvelles seront les mêmes que ceux dont jouissent les actions anciennes.

Art. 4. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas, l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 5. Le Conseil d'Administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le Conseil d'Administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le Conseil d'Administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du Conseil d'Administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante.

Le Conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La délégation à un membre du Conseil d'Administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature collective de deux administrateurs, ou par la signature individuelle du délégué du conseil.

Art. 6. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 7. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 8. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 10.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 9. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le Conseil d'Administration peut décider que pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 10. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Art. 11. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 31 juillet 1929 sur les sociétés holding, ainsi que leurs modifications ultérieures, trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.
- 2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les statuts de la société ayant ainsi été arrêtés, les cent (100) actions ont été souscrites de la manière suivante:

1.- La société anonyme L.V. HOLDING S.A., prédésignée, quatre-vingt-dix actions	90
2.- La société anonyme FINCONSEIL S.A. HOLDING, prédésignée, dix actions	<u>10</u>
Total: cent actions	100

Toutes les actions ont été entièrement libérées par des versements en numéraire de sorte que la somme de un million deux cent cinquante mille francs (1.250.000,- LUF) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire, qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société, ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent comme dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris les résolutions suivantes:

1.- Le nombre des administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires à un.

2.- Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Lex Roden, administrateur de sociétés, demeurant à L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes;

b) Monsieur Angelo Stoz, administrateur de sociétés, demeurant à B-6724 Orsinfain, 2, rue du Piqua (Belgique);

c) Monsieur Raymond Henschen, administrateur de sociétés, demeurant à L-2241 Luxembourg, 20, rue Toni Neuman.

3.- Est appelée aux fonctions de commissaire:

FIDUPLAN S.A., société anonyme, ayant son siège social à L-1635 Luxembourg, 87, allée Léopold Goebel.

Les mandats des administrateurs et commissaire prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2001.

5.- Le conseil d'administration est autorisé à nommer un ou plusieurs de ses membres aux fonctions d'administrateur-délégué.

6.- Le siège social est établi à L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, tous ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Henschen, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 35, case 7. – Reçu 12.500 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 1998.

J. Seckler.

(05632/231/130) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.

ANACONDA S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1318 Luxembourg, 21, rue des Celtes.

Réunion du Conseil d'Administration de la société en date du 13 janvier 1998 à Luxembourg

Présent Monsieur Alex Roden, administrateur, Luxembourg

Monsieur Angelo Stoz, administrateur, Orsinfain (B)

Monsieur Raymond Henschen, administrateur, Luxembourg

Ordre du jour

Nomination d'un administrateur-délégué

Résolution

Le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de nommer Monsieur Alex Roden comme administrateur-délégué conformément à l'article 5 des statuts. Il peut engager la société par sa signature individuelle pour la gestion journalière de la société.

Junglinster, le 20 janvier 1998.

A. Roden A. Stoz R. Henschen

Pour copie conforme

J. Seckler

Enregistré à Luxembourg, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 35, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

(05633/231/21) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.

WISEMAN INVESTMENTS, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 16, rue Eugène Ruppert.

R. C. Luxembourg B 54.407.

Acte constitutif publié à la page 14762 du Mémorial C n° 308 du 25 juin 1996.

Le bilan se terminant le 5 avril 1997, enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 53, case 11, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

(05624/581/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.789.

Les comptes annuels au 31 décembre 1996, enregistrés à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 1, ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 1998.

(05625/000/9) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.789.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 15 septembre 1997

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 15 septembre 1997, que l'Assemblée a pris connaissance de la démission de Monsieur Jacques Neuen de son mandat d'administrateur et a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Rémy Sautter en remplacement de Monsieur Jacques Neuen pour la durée du mandat restant à courir.

Luxembourg, le 15 septembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05626/000/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.789.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle reportée des actionnaires du 8 décembre 1997

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Annuelle reportée du 8 décembre 1997, que:

1. les comptes sociaux de l'exercice couvrant la période du 10 juillet 1995 au 31 décembre 1996 sont approuvés et que le résultat de l'exercice a été reporté à nouveau;

2. en application de l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, l'activité de la société est continuée;

3. Monsieur Pascal Farcouli est nommé administrateur en remplacement de Monsieur François Pfister, démissionnaire pour terminer la période du mandat restant à courir;

4. la société civile KPMG AUDIT, réviseurs d'entreprises, établie et ayant son siège social à L-2520 Luxembourg, 31, allée Scheffer, est désignée Commissaire aux Comptes en remplacement de M. Eric Mauer, leur mandat prenant fin lors de l'Assemblée délibérant sur les états financiers de l'exercice 1997.

Luxembourg, le 8 décembre 1997.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 2. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05627/000/22) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

WORLD PRESS INVESTMENTS S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1543 Luxembourg, 45, boulevard Pierre Frieden.
R. C. Luxembourg B 51.789.

Extrait des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires du 3 janvier 1997

Il résulte des délibérations de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 3 janvier 1997, que l'Assemblée a pris connaissance de la démission de son mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Sylvain Tessier et a décidé à l'unanimité de nommer Monsieur Eric Mauer en remplacement de Monsieur Sylvain Tessier pour exercer les fonctions de Commissaire aux comptes jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de la société devant se prononcer sur les comptes du premier exercice comptable (juillet 1995 à décembre 1996).

Luxembourg, le 3 janvier 1998.

Pour extrait conforme
Signature
Un mandataire

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 56, case 1. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05628/000/17) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

WETO INTERNATIONAL, Société Anonyme.
R. C. Luxembourg B 33.474.

Avec effet au 22 janvier 1998, la société CREGELUX, CREDIT GENERAL DU LUXEMBOURG S.A., 27, avenue Monterey, Luxembourg, dénonce le domicile établi en ses locaux de la société WETO INTERNATIONAL, de sorte que celle-ci se trouve jusqu'à nouvel avis sans domicile ni résidence connus.

A la même date, Monsieur Vincenzo Arno, maître en droit, demeurant à Luxembourg, Monsieur Ed. Bruin, maître en droit, demeurant à Mondercange, Monsieur Guy Fasbender, employé privé, demeurant à Vlessart et Monsieur Christian Agata, employé privé, demeurant à Wecker, donnent leur démission respectivement de leurs fonctions d'administrateur et de Commissaire aux Comptes.

Luxembourg, le 22 janvier 1998.

CREGELUX
Crédit Général du Luxembourg S.A.
Signature Signature

Enregistré à Luxembourg, le 29 janvier 1998, vol. 502, fol. 52, case 3. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05623/029/16) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

ABC NETTOYAGE, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-4120 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Faubourg.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le vingt-deux janvier.

Par-devant Maître Norbert Muller, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette.

Ont comparu:

Monsieur Jean Jacques Heinz, ouvrier, demeurant à L-4120 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Faubourg.

Lequel comparant déclare vouloir constituer une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, et, à ces fins, arrête le projet des statuts suivants:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois sous la dénomination de ABC NETTOYAGE, S.à r.l.

Art. 2. Le siège social est établi à Esch-sur-Alzette.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés à prendre conformément aux dispositions de l'article 9(2) des statuts.

Art. 3. La société a pour objet une entreprise de nettoyage de bâtiments et monuments funéraires, ainsi que toutes les opérations quelconques qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet.

Elle peut faire toutes opérations commerciales, financières ou civiles, mobilières ou immobilières, qui se rattachent directement ou indirectement en tout ou en partie à son objet ou qui en sont de nature à en faciliter la réalisation ou l'extension, sans pouvoir entraîner cependant la modification essentielle de celui-ci.

Art. 4. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 5. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,-), représenté par cinq cents parts sociales (500), de mille francs (1.000,-), chacune.

Les parts sociales ont été souscrites et libérées comme suit:

Monsieur Jean Jacques Heinz, prédit, cinq cents parts sociales	500 parts
Total: cinq cents parts sociales	500 parts

L'associé reconnaît que le capital de cinq cent mille francs (500.000,-) a été intégralement libéré par des versements en espèces, de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,-) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

Art. 6. Les cessions entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à quelque héritier ou légataire que ce soit, fût-il réservataire ou légal, sont subordonnées à l'agrément des associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social pour les cessions entre vifs et les trois quarts (3/4) des droits appartenant aux survivants pour les transmissions à cause de mort.

La cession entre vifs des parts sociales ainsi que leur transmission pour cause de mort à des associés est libre. La valeur de la part sociale est déterminée par les associés. A défaut d'accord, les associés nommeront un arbitre pour déterminer la valeur des parts.

Art. 7. Les cessions de parts sont constatées par un acte authentique ou sous seing privé. Toutefois, elles ne sont opposables à la société et aux tiers qu'après avoir été signifiée à la société ou acceptées par elle dans un acte notarié conformément aux dispositions de l'article (1690) du Code civil.

Art. 8. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révoqués par l'assemblée générale des associés. Celle-ci nomme le ou les gérants pour une durée déterminée ou indéterminée et déterminera leur salaire, le cas échéant.

Art. 9. Chaque part sociale du capital donne droit à une voix.

Les décisions de l'assemblée générale ne sont valablement prises qu'autant qu'elles sont adoptées par associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les délibérations qui portent modifications des statuts (autres que celles qui ont trait à l'augmentation de la part sociale d'un associé) ne sont valablement prises que par la majorité des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

Art. 10. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Le premier exercice commence le jour de la constitution de la société et se termine le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Art. 11. La société n'est pas dissoute par le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture d'un associé. En cas de décès d'un associé, la société continuera avec les associés survivants, sous réserve des dispositions de l'article (6) des présents statuts.

Les héritiers, ayant droit ou créanciers d'un associé ne peuvent, pour quelque motif que ce soit et sous aucun prétexte, requérir l'apposition des scellés sur les biens, papiers et valeurs de la société, ni s'immiscer en aucune manière dans les actes de son administration. Ils doivent, pour l'exercice de leurs droits, s'en rapporter aux inventaires sociaux.

Art. 12. Pour tous les points non prévus aux présents statuts, les parties se réfèrent et se soumettent aux dispositions légales régissant la matière et notamment aux lois du 10 août 1915 et du 18 septembre 1933.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de trente mille francs (30.000,-).

Assemblée générale extraordinaire

Présentement les associés de la société à responsabilité limitée ABC NETTOYAGE, S.à r.l. ci-avant constituée, et représentant l'intégralité du capital social, réunis en assemblée générale, ont pris à l'unanimité, les décisions suivantes:

1.- Est nommé gérant technique de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Marcello Poli, électromécanicien, demeurant à L-4316 Esch-sur-Alzette, 1, rue de Schiffflange, ici également présent et soussigné,

2.- Est nommé gérant administratif de la société pour une durée indéterminée:

Monsieur Jean Jacques Heinz, prèdit.

3.- Pour chaque montant inférieur à cinquante mille francs (50.000,-) la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chacun des deux gérants.

4.- Pour chaque montant supérieur à cinquante mille francs (50.000,-) la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature conjointe des deux gérants.

L'adresse du siège social de la société est à L-4120 Esch-sur-Alzette, 16, rue du Faubourg.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire instrumentaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: J.-J. Heinz, M. Poli, N. Muller.

Enregistré à Esch-sur-Alzette, le 26 janvier 1998, vol. 838, fol. 57, case 10. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): M. Ries.

Pour copie conforme, délivrée sur demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 29 janvier 1998.

N. Muller.

(05630/224/89) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.

VERIMMO S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets.

R. C. Luxembourg B 50.623.

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le dix-neuf décembre.

S'est réunie:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de VERIMMO S.A., avec siège social à Luxembourg, constituée suivant acte notarié du 17 mars 1995, publié au Mémorial C numéro 311 du 7 juillet 1995.

L'assemblée est présidée par René Moris, conseil fiscal, demeurant à L-1457 Weimershof, qui désigne comme secrétaire Mademoiselle Nelly Becker, comptable, demeurant à Born.

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Tania Seyler, secrétaire, demeurant à Bettange-sur-Mess.

La liste de présence ainsi que les procurations éventuelles des actionnaires représentés sont jointes en annexe et font ressortir que l'intégralité du capital social est présente, de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur l'ordre du jour:

1. le transfert du siège social de Luxembourg à Weimershof

2. la démission de Monsieur Thierry Drot, réviseur d'entreprises et de Monsieur Luc Sunnen, réviseur d'entreprises comme administrateurs

3. la nomination de Mademoiselle Nelly Becker, comptable, demeurant à L-6661 Born, 74, Haaptstrooss et Madame Carla Machado, comptable, demeurant à L-1521 Luxembourg, 119, rue Adolphe Fischer comme administrateurs

4. la démission de Monsieur Christian Mercenier, comptable, demeurant à L-1840 Luxembourg, 2B, boulevard Joseph II, comme commissaire aux comptes

5. la nomination de la FIDUCIAIRE RENE MORIS, LES AMANDIERS S.A., avec siège social à Weimershof, comme commissaire aux comptes.

L'assemblée approuve, à l'unanimité, le transfert du siège de L-1258 Luxembourg, 15, rue Jean-Pierre Brasseur à L-2167 Weimershof, 30, rue des Muguets, la démission des administrateurs et du commissaire aux comptes ainsi que la nomination des nouveaux administrateurs et du commissaire aux comptes.

Le mandat du commissaire aux comptes et des administrateurs prendra fin à l'issue de l'assemblée générale ordinaire statuant sur l'exercice 1999.

Dont acte, fait et passé à Weimershof, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte.

Weimershof, le 19 décembre 1997.

R. Moris

N. Becker

T. Seyler

Président

Secrétaire

Scrutateur

Enregistré à Luxembourg, le 26 janvier 1998, vol. 503, fol. 36, case 7. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): J. Muller.

(05620/000/35) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 janvier 1998.

AKA S.C.I., Société Civile Immobilière.

Siège social: L-7216 Bereldange, 14D, rue Bour.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le six janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler, notaire de résidence à Junglinster.

Ont comparu:

1.- Monsieur André Lefevre, promoteur, né à Luxembourg, le 29 juillet 1944, demeurant à L-7408 Beringen, 8, Beringerberg.

2.- Monsieur Klaus Schmitz, ingénieur gradué, né à Sosnovice (Pologne), le 24 février 1944, demeurant à L-7554 Mersch, 4, rue de Pettingen,

3.- Monsieur Alain Dehem, ingénieur diplômé, né à Tournai (Belgique), le 24 mars 1956, demeurant à L-5376 Munsbach, 5, rue de Beyren.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentant d'acter les statuts d'une société civile immobilière qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé une société civile régie par la loi de 1915 sur les sociétés commerciales et civiles, telle qu'elle a été modifiée par les lois subséquentes et par les articles 1832 et suivants du code civil.

Art. 2. La société a pour objet l'acquisition, la construction et la gestion d'un ou de plusieurs immeubles à l'exclusion de toute activité commerciale.

Art. 3. La dénomination de la société est AKA S.C.I.

Art. 4. Le siège social est établi à Bereldange.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché sur simple décision de l'assemblée générale.

Art. 5. La société est constituée pour une durée indéterminée. Elle pourra être dissoute par décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de un million de francs (1.000.000,- LUF), divisé en mille (1.000) parts de mille francs (1.000,- LUF) chacune.

En raison de leurs apports, il est attribué:

1.- à Monsieur André Lefevre, préqualifié, trois cent trente-trois parts	333
2.- à Monsieur Klaus Schmitz, préqualifié, trois cent trente-trois parts	333
3.- à Monsieur Alain Dehem, préqualifié, trois cent trente-quatre parts	334
Total: mille parts	1.000

La mise des associés ne pourra être augmentée que de leur accord unanime. L'intégralité de l'apport devra être souscrite sur demande du conseil d'administration ou des associés. Les intérêts courent à partir de la date de l'appel des fonds ou apports.

Art. 7. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles sont incessibles entre vifs ou pour cause de mort à des tiers non associés sans l'accord unanime de tous les associés restants.

En cas de transfert par l'un des associés de ses parts sociales les autres associés bénéficieront d'un droit de préemption sur ces parts, à un prix agréé entre associés et fixé à l'unanimité d'année en année lors de l'assemblée générale statuant sur le bilan et le résultat de chaque exercice. Le droit de préemption s'exercera par chaque associé proportionnellement à sa participation au capital social. En cas de renonciation d'un associé à ce droit de préemption, sa part profitera aux autres associés dans la mesure de leur quote-part dans le capital restant.

Art. 8. Le décès ou la déconfiture de l'un des associés n'entraîne pas la dissolution de la société. Si les associés survivants n'exercent pas leur droit de préemption en totalité, la société continuera entre les associés et les héritiers de l'associé décédé. Toutefois les héritiers de cet associé devront, sous peine d'être exclus de la gestion et des bénéfices jusqu'à régularisation, désigner dans les quatre mois du décès l'un d'eux ou un tiers qui les représentera dans tous les actes intéressant la société.

Art. 9. La société est administrée par un conseil composé de trois membres.

Art. 10. Le conseil est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom et pour compte de la société.

La société se trouve valablement engagée à l'égard des tiers par la signature conjointe de deux administrateurs.

Art. 11. Le bilan est soumis à l'approbation des associés qui décident de l'emploi des bénéfices. En cas de distribution de bénéfices, les bénéfices sont répartis entre les associés en proportion de leurs parts sociales.

Art. 12. Les engagements des associés à l'égard des tiers sont fixés conformément aux articles 1862, 1863 et 1864 du code civil. Les pertes et dettes de la société sont supportées par les associés en proportion du nombre de leurs parts dans la société.

Art. 13. L'assemblée des associés se réunit aussi souvent que les intérêts de la société l'exigent sur convocation du conseil ou sur convocation d'un des associés. Une assemblée statutaire aura lieu obligatoirement le 30 avril de chaque année à 15.00 heures pour délibérer du bilan et du résultat de l'année écoulée et pour fixer la valeur des parts conformément à l'article 7. Les convocations doivent contenir l'ordre du jour de l'assemblée.

L'assemblée statue valablement sur tous les points de l'ordre du jour et ses décisions sont prises à la simple majorité des voix des associés présents ou représentés, chaque part donnant droit à une voix.

Toutefois les modifications aux statuts doivent être décidées à l'unanimité des associés.

Art. 14. En cas de dissolution, la liquidation sera faite par les administrateurs ou par les associés selon le cas, à moins que l'assemblée n'en décide autrement.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge, en raison de sa constitution, à environ quarante-cinq mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparantes, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire à laquelle elles se reconnaissent comme dûment convoquées, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, elles ont pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés aux fonctions d'administrateurs:

- a.- Monsieur André Lefevre, promoteur, demeurant à L-7408 Beringen, 8, Beringerberg,
- b.- Monsieur Klaus Schmitz, ingénieur gradué, demeurant à L-7554 Mersch, 4, rue de Pettingen,
- c.- Monsieur Alain Dehem, ingénieur diplômé, demeurant à L-5376 Munsbach, 5, rue de Beyren.

La société sera valablement engagée par la signature conjointe de deux administrateurs.

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 1999.

2.- Le siège social est établi à L-7216 Bérelange, 14D, rue Bour.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: A. Lefevre, K. Schmitz, A. Dehem, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 13 janvier 1998, vol. 502, fol. 32, case 3. – Reçu 10.000 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 29 janvier 1998.

J. Seckler.

(05631/231/92) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.

B.R.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, rue de Bridel.

— STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le quatorze janvier.

Par-devant Maître Jean Seckler notaire de résidence à Junglinster, soussigné.

Ont comparu:

1.- La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon 1^{er}, ici représenté par son gérant Monsieur Romain Kettel, ci-après qualifié;

2.- Monsieur Romain Kettel, comptable, demeurant à L-6187 Gonderange, 18, rue de la Gare.

Lesquels comparants, ès qualités, ont arrêté ainsi qu'il suit les statuts d'une société anonyme qu'ils vont constituer entre eux:

Art. 1^{er}. Il est formé par la présente une société anonyme sous la dénomination de B.R.I. LUXEMBOURG S.A.

Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré dans tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une décision du Conseil d'Administration.

La durée de la société est indéterminée.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un restaurant avec débit de boissons alcooliques et non-alcooliques.

Elle pourra effectuer toutes opérations commerciales, financières, mobilières et immobilières se rapportant directement ou indirectement à l'objet ci-dessus et susceptibles d'en faciliter l'extension ou le développement.

Art. 3. Le capital social est fixé à un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (1.260.000,- LUF) divisé en cent vingt-six (126) actions de dix mille francs luxembourgeois (10.000,- LUF) chacune.

Art. 4. Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

La société pourra procéder au rachat de ses actions au moyen de ses réserves disponibles et en respectant les dispositions de l'article 49-2 de la loi de 1915.

Art. 5. La société est administrée par un conseil composé de trois membres au moins, actionnaires ou non.

Les administrateurs sont nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans; ils sont rééligibles et toujours révocables.

En cas de vacance d'une place d'administrateur, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale, lors de sa première réunion, procède à l'élection définitive.

Art. 6. Le conseil d'administration a le pouvoir d'accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social; tout ce qui n'est pas réservé à l'assemblée générale par la loi ou les présents statuts est de sa compétence.

Le conseil d'administration peut désigner son président; en cas d'absence du président, la présidence de la réunion peut être conférée à un administrateur présent.

Le conseil d'administration ne peut délibérer que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, le mandat entre administrateurs, qui peut être donné par écrit, télégramme, télécopieur ou télex, étant admis. En cas d'urgence, les administrateurs peuvent émettre leur vote par écrit, télégramme, télécopieur ou télex.

Les décisions du conseil d'administration sont prises à la majorité des voix; en cas de partage, la voix de celui qui préside la réunion est prépondérante. Le conseil peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

Il peut leur confier tout ou partie de l'administration courante de la société, de la direction technique ou commerciale de celle-ci.

La délégation à un membre du conseil d'administration est subordonnée à l'autorisation préalable de l'assemblée générale.

La société se trouve engagée par la signature conjointe de deux administrateurs, ou par la seule signature de l'administrateur-délégué.

Art. 7. La surveillance de la société est confiée à un ou plusieurs commissaires, actionnaires ou non, nommés pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

Art. 8. L'année sociale commence le premier janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

Art. 9. L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le premier vendredi du mois de mai à 11.00 heures au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est férié, l'assemblée se tiendra le premier jour ouvrable suivant.

Art. 10. Les convocations pour les assemblées générales sont faites conformément aux dispositions légales. Elles ne sont pas nécessaires lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés, et qu'ils déclarent avoir eu préalablement connaissance de l'ordre du jour.

Le conseil d'administration peut décider que, pour pouvoir assister à l'assemblée générale, le propriétaire d'actions doit en effectuer le dépôt cinq jours francs avant la date fixée pour la réunion; tout actionnaire aura le droit de voter en personne ou par mandataire, actionnaire ou non.

Chaque action donne droit à une voix, sauf les restrictions imposées par la loi.

Art. 11. L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier tous les actes qui intéressent la société.

Elle décide de l'affectation et de la distribution du bénéfice net.

Art. 12. Sous réserve des dispositions de l'article 72-2 de la loi de 1915 le conseil d'administration est autorisé à procéder à un versement d'acomptes sur dividendes.

Art. 13. La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.

Dispositions transitoires

1) Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 1998.

2) La première assemblée générale ordinaire annuelle se tiendra en 1999.

Souscription et libération

Les comparants précités ont souscrit aux actions créées de la manière suivante:

1.- La société à responsabilité limitée FIDCOSERV, S.à r.l., prédésignée, cent vingt-cinq actions 125

2.- Monsieur Romain Kettel, préqualifié, une action 1

Total: cent vingt-six actions 126

Toutes les actions ont été entièrement libérées en numéraire de sorte que la somme de un million deux cent soixante mille francs luxembourgeois (1.260.000,- LUF) est à la disposition de la société ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Déclaration

Le notaire instrumentaire déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution s'élève approximativement à la somme de cinquante mille francs.

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants préqualifiés, représentant l'intégralité du capital social, se sont constitués en assemblée générale extraordinaire à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués, et après avoir constaté que celle-ci était régulièrement constituée, ils ont pris, à l'unanimité, les résolutions suivantes:

1) Le nombre des administrateurs est fixé à trois, et celui des commissaires à un.

2) Sont appelés aux fonctions d'administrateurs:

a) Monsieur Patrick Pajtler, restaurateur, demeurant à L-7072 Walferdange, 12, rue du Général Patton, Président;

b) Monsieur Gilles Birsens, employé privé, demeurant à L-5899 Syren, 8, op der Maes;

c) Monsieur Alain Ungeheuer, employé privé, demeurant à L-5760 Hassel, 22, rue du Luxembourg.

3) Est appelée aux fonctions de commissaire:

La société à responsabilité limitée COMMISERV, S.à r.l., ayant son siège social à L-2210 Luxembourg, 56, boulevard Napoléon.

4) Les mandats des administrateurs et commissaires prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2004.

5) Le siège social est établi à L-2018 Luxembourg-Baumbusch, rue de Bridel.

6) Le conseil d'administration nomme, de l'accord de l'assemblée générale, comme administrateur-délégué Monsieur Patrick Pajtler préqualifié.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: R. Kettel, J. Seckler.

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 35, case 10. – Reçu 12.600 francs.

Le Receveur (signé): G. Schlink.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Junglinster, le 30 janvier 1998.

J. Seckler.

(05634/231/118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.

B.R.I. LUXEMBOURG S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2018 Luxembourg, rue de Bridel.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 14 janvier 1998

Par décision du conseil d'administration du 14 janvier 1998, Monsieur Patrick Pajtler, restaurateur, demeurant à Walferdange, a été nommé administrateur-délégué avec pouvoir d'engager la société en toutes circonstances par sa signature individuelle.

Luxembourg, le 14 janvier 1998.

Pour extrait conforme

Signature

Enregistré à Grevenmacher, le 16 janvier 1998, vol. 502, fol. 35, case 10. – Reçu 500 francs.

Le Receveur (signé): Signature.

Junglinster, le 30 janvier 1998.

Pour copie conforme

J. Seckler

(05635/231/15) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.

LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

STATUTS

L'an mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit, le neuf janvier.

Par-devant Maître Aloyse Biel, notaire de résidence à Capellen.

Ont comparu:

1. - Monsieur Henrik Jensen, indépendant, demeurant à L-1370 Luxembourg, 84A, Val Ste Croix.

2. - Monsieur Ture Hedberg indépendant, demeurant à L-2433 Luxembourg, 2, rue Nic Rollinger.

Lesquels comparants ont requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'ils constituent entre eux, savoir:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes entre les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir dans la suite, une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois y relatives ainsi que par les présents statuts.

Art. 2. La société a pour objet l'exploitation d'un débit de boissons alcooliques et non alcooliques.

Elle pourra faire toutes les opérations mobilières et immobilières, financières et autres se rapportant directement ou indirectement à son objet.

Art. 3. La société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 4. La société prend la dénomination de LAURBERT & SIGFRID, S.à r.l.

Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il pourra être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés.

Art. 6. Le capital social est fixé à cinq cent mille francs (500.000,- francs) divisé en cent (100) parts sociales de cinq mille francs (5.000,-) chacune.

Art. 7. Les cent (100) parts sociales sont souscrites en espèces comme suit:

1. - Monsieur Henrik Jensen, prénommé	35 parts
2. - Monsieur Ture Hedberg, prénommé	65 parts
Total: cent parts sociales	100 parts

Toutes les parts sociales ont été intégralement libérées en espèces de sorte que la somme de cinq cent mille francs (500.000,- francs) est dès à présent à la libre disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire qui le constate expressément.

Art. 8. Les parts sociales ne peuvent être cédées à un non-associé qu'avec le consentement des coassociés. Elles ne peuvent être cédées à un non-associé pour cause de mort, que moyennant l'agrément de tous les associés survivants.

Art. 9. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer d'aucune manière dans les actes de son administration. Pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan et inventaire de la société.

Art. 10. La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables à tout moment par l'assemblée générale qui en fixe les pouvoirs et les rémunérations.

Art. 11. L'année sociale commence le premier janvier et se termine le trente et un décembre de chaque année.

Art. 12. Chaque année le trente et un décembre les comptes sont arrêtés et le ou les gérants dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société.

Les produits de la société, constatés dans l'inventaire annuel, déduction faite des frais généraux, amortissement et charges constituent le bénéfice net.

Sur le bénéfice net il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.

Le solde est à la libre disposition de l'assemblée des associés.

Art. 13. Pour tout ce qui n'est pas prévu dans les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales.

Disposition transitoire

Exceptionnellement le premier exercice commence aujourd'hui et finit le trente et un décembre mil neuf cent quatre-vingt-dix-huit.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais, dépenses, rémunération et charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution à environ trente mille francs (30.000,- francs).

Assemblée générale extraordinaire

Et aussitôt les associés, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoqués se sont réunis en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1. - Est nommé gérant technique pour une durée indéterminée: Monsieur Henrik Jensen, prénommé.
2. - Est nommé gérant administratif pour une durée indéterminée: Monsieur Ture Hedberg, prénommé.

Pour tout montant inférieur à 100.000,- francs, la société est valablement engagée par la signature conjointe de ses deux gérants.

3. - Le siège social est établi à Luxembourg, 48, rue de Hollerich.

Dont acte, fait et passé à Capellen, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, tous connus du notaire par noms, prénoms, états et demeures, ils ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: H. Jensen, T. Hedberg, A. Biel.

Enregistré à Capellen, le 13 janvier 1998, vol. 411, fol. 82, case 1. – Reçu 5.000 francs.

Le Receveur (signé): J. Medinger.

Pour expédition conforme, délivrée à la société sur sa demande, pour servir à des fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Capellen, le 30 janvier 1998.

A. Biel.

(05652/203/78) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 1998.